

# droit & liberté

à la le racisme  
«minute»

Revue mensuelle du Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Pax (M.R.A.P.)



LE RACISME

EN JUSTICE



# DANS NOTRE



## COURRIER

### Une vue plus juste

Partout se fait sentir la nécessité de lutter contre le racisme, donc contre une certaine politique qui lui donne pour fonction de la marquer, comme vous l'analysez justement dans l'éditorial du n° 326, sous la plume d'Albert Lévy.

Je me permets de vous suggérer (si la place — qui coûte fort cher! — vous le permet) de répondre à chaque intervention dans le courrier des lecteurs. En effet, je pense que certaines interventions comme celles, respectivement, de Rachel Chif et G.J. Bouchard, sont trop schématiques, qui, synthétisées dialectiquement, pourraient donner une vue plus juste sur le problème...

J'aimerais que vous traitiez des problèmes et des réalités de l'Etat d'Israël, à travers ses contradictions extérieures et intérieures — et à partir de la proche actualité (guerre du Kippour et élection à la Knesseth) — pour démontrer les fondements objectifs et subjectifs du racisme antisémite.

Jean-Jacques POIGNANT  
52 Saint-Dizier.

### Un chemin sans retour

Dans le numéro 326 de janvier 1974 de « Droit et Liberté », vous réunissez toutes les décisions des réunions des différents organismes de l'O.N.U., concer-

# N. D. L. R.

Un dossier sur « L'O.N.U. et le Proche-Orient »; les lettres opposées de deux lecteurs; et un abondant courrier nous parvient sur cette question aiguë et douloureuse entre toutes qu'est le conflit israélo-arabe.

Conscients du rôle de cette revue, qui est d'amener les supporters et les sympathisants de l'un et l'autre camp à s'écouter mutuellement, à se comprendre et à agir ensemble contre tout racisme et pour la paix, nous publions sans distinctions cette correspondance — même les lettres qui nous paraissent trop marquées par la passion, même celles qui nous interpellent injustement.

Nous voulons croire que nos correspondants, nos lecteurs, dégageront eux-mêmes, à travers ce débat, une position satisfaisante politiquement et humainement. Et, avec l'appui de tous, nous poursuivrons notre effort d'information objective, notre lutte pour une paix juste, respectant et assurant les droits, les aspirations légitimes, la sécurité, l'entente de tous les Etats et peuples concernés, en particulier l'Etat d'Israël et le peuple palestinien.

nant les problèmes du Proche-Orient.

De ces documents ainsi rassemblés, les responsabilités des gouvernants israéliens ressortent d'une manière éclatante et semblent être les seules en cause.

Si les aspects négatifs de la politique des dirigeants israéliens, surtout vis-à-vis du problème des réfugiés arabes, sont irréfutables, il ne faut pas passer sous silence l'attitude négative des Etats arabes: le refus de reconnaître l'Etat d'Israël, le blocus qui s'en est suivi, ainsi que les attaques incessantes et meurtrières des fedayins.

Jusqu'en 1954, Israël s'était contentée de protester auprès de l'O.N.U. sans résultats probants, ce qui peut expliquer, sans l'excuser, son attitude actuelle vis-à-vis de l'institution internationale.

Puis a suivi le cycle infernal des représailles, puis Suez en 1956, puis la guerre des Six Jours, accumulant, des deux côtés, ruines, deuils, rancœurs, sans rien résoudre.

La meurtrière attaque syro-égyptienne du Kippour a peut-être remis en cause certains mythes du côté israélien, mais a surtout montré qu'il est plus facile d'aider les hommes à s'entre-tuer, qu'à vivre en paix.

Depuis sa création, le fait que l'Etat d'Israël pourrait être en danger de disparaître, quelles que puissent être les responsabilités de ses dirigeants, constitue une

injustice que nous ne devons pas admettre.

Dans la situation actuelle, Israël se trouve dans l'alternative de faire confiance aux attitudes tendant à l'apaisement, de certains dirigeants arabes, quitte à encourir un risque. Ce risque, il nous faut l'aider à l'assumer.

Avec la conférence de Genève et le commencement de désengagement sur le front du Sinaï, une dynamique vers la paix s'est mise en route. Le chemin sera long et difficile, mais il doit être sans retour.

Roger BECKER  
57 Metz.

### Le rôle des passions

Merci d'avoir regroupé les textes de l'O.N.U. sur le Proche-Orient (numéro de janvier 1974): c'est un travail utile pour y voir clair dans la situation actuelle. Et quels repères, sinon ceux-là, peuvent avoir si l'on veut aboutir à une solution pacifique.

Dans le « Courrier des lecteurs », j'approuve partiellement le point de vue de Rachel Chif, et partiellement celui de G.J. Bouchard. Chacun de ces deux correspondants, sans doute, est animé par un antiracisme aussi sincère, bien que leur optique soit très différente. Il faut l'admettre et le comprendre, tout en essayant de séparer les faits, et les interprétations personnelles.

Cette confrontation nous

aide, dans nos réflexions sur le Proche-Orient, à tenir compte de tous les aspects de ce problème si complexe, où les passions et la psychologie jouent un rôle non négligeable.

J'approuve « Droit et Liberté » d'éclairer l'ensemble, d'être ouvert à tous ceux qui cherchent la justice et la paix.

Didier HENRY  
Paris-9<sup>e</sup>.

### Absent ?

Je suis d'accord avec votre lutte contre toutes les ségrégations (raciales, sociales) et donc profondément d'accord et en harmonie avec vous quand vous luttez contre l'antisémitisme, pour les travailleurs immigrés, etc.

Par contre, je trouve le M.R.A.P. étrangement absent de la lutte contre le sionisme, pour les 2 millions de Palestiniens, ces « moins-qu'hommes » qui vivent entre parenthèses et entre des barbelés depuis plus de vingt ans.

Le M.R.A.P. ne serait-il le champion que d'une série de luttes et non pas de toutes les luttes contre les ségrégations de tous types?

Maurice KAMBLOCK  
45 Fleury-les-Aubrais.

### Pourquoi les réfugiés ?

Dans le « Courrier » du numéro de janvier, il semble que les opinions de G.J. Bouchard ne sont pas en accord

logique avec celles que devaient avoir un lecteur de « Droit et Liberté ». Si votre correspondante, comme elle dit, a été en Israël, en Jordanie et en Syrie et que cela l'a aidée à saisir certaines réalités, il est manifeste qu'elle les a prises par le mauvais bout, et cette façon de faire a toujours pour résultat d'aboutir à des contre-vérités.

A ces « certaines réalités », on pourrait opposer des réalités certaines, à savoir par exemple celle-ci: à la fin des hostilités de 39-45 on a dénombré 400.000 réfugiés en Finlande, 400.000 réfugiés en Autriche, 9.000.000 en Allemagne Fédérale venant de l'Est, plus de 3 millions de Sudètes, 15.000.000 dans des régions du globe particulièrement sous-développées comme l'Inde et le Pakistan.

Si, depuis fort longtemps, il n'y a plus de problèmes les concernant, c'est pour la simple raison que toutes ces personnes ont été intégrées ainsi naturellement que leur descendance.

Cette intégration a été possible partout. Partout, sauf dans les pays arabes. Et ceci pourquoi? Parce que dès la création de l'Etat d'Israël, le monde arabe s'est dressé contre, et c'est volontairement que l'intégration a été empêchée (...). Une autre réalité certaine, c'est que ce refus d'intégration ne s'est pas manifesté à sens unique. Je veux dire par là que ce ne sont pas seulement les pays arabes qui ont refusé d'intégrer les réfugiés (contrairement à ce qui s'est passé partout ailleurs), mais que bien des réfugiés ont refusé cette intégration. Ils savaient fort bien qu'en quittant les camps, ils se trouveraient dans des conditions encore plus misérables. Les années passant, il est bien évident que cette population s'est largement développée.

Il est vraiment triste et immoral de constater que l'on utilise de malheureux êtres humains comme instruments d'une politique, et c'est bien là, la première raison pour laquelle il est urgent qu'une solution juste soit trouvée.

Quant à l'attitude déterminée d'Israël, il est heureux que ce pays ait cette attitude, sinon nous aurions assisté il y a longtemps à un génocide de plus. Mais

de toutes ces réalités réelles G.J. Bouchard n'a sans doute aucune notion. Sur la même page que celle où figure sa lettre, il y a celle de Rachel Chif qui pourrait peut-être éclairer un peu sa lanterne!

G. BLUM  
67 Strasbourg.

### Pas facile...

Si je comprends le point de vue de Rachel Chif (n° 326 « Courrier des lecteurs »), qui maintient « que c'est trop simplifier que d'inclure sans distinctions l'antisémitisme parmi les autres formes, hélas! nombreuses, du racisme en général », je pense cependant qu'il ne faut pas privilégier l'action contre « l'antisémitisme qui n'est qu'une des formes du racisme » (G.J. Bouchard). Mais le M.R.A.P. le fait-il?

Bien sûr, il n'est certainement pas facile d'être juif, mais l'est-il plus d'être algérien ou portugais, actuellement, en France?

Tout à fait d'accord avec l'article de Victor Haïm; je me sens plus proche d'André Wurmser que d'Alain de Rothschild, pourtant juifs autant l'un que l'autre, de par leur naissance.

A propos de sa parenthèse sur l'apartheid, je partage son sentiment et ne peut qu'être surpris à chaque fois que je trouve « Panorama » (revue « publicitaire » d'Afrique du Sud) chez un docteur d'origine juive... Peut-être faudrait-il lui faire connaître, s'il ne la connaît déjà, votre revue?

Pierre TEYSSANDIER  
77 Combs-la-Ville.

### Le partage et ses suites

Le numéro de janvier 1974 de « Droit et Liberté », dans son historique du rôle de l'O.N.U. au Proche-Orient, mentionne son vote de 1947 sur le plan de partage. Mais il omet d'indiquer les attitudes opposées des Juifs, qui l'acceptèrent, et des Arabes, qui le refusèrent.

Cette opposition concrétisait le risque d'annihilation de l'Etat d'Israël, avant même sa création en 1948.

Votre omission involontaire pourrait donner à certains lecteurs une idée in-

complète, et peut-être erronée, sur les causes du conflit que l'on cherche à régler.

Personnellement signataire de votre appel de novembre 1973 à ce sujet, je souhaiterais qu'un élément aussi fondamental de la vérité historique soit rappelé dans vos colonnes.

Raymond LAZARD  
24 Périgueux.

### Assez !

Je n'ai pas toujours été d'accord avec vous, mais bravo, vous êtes parmi les premiers à vous battre contre tous les racismes imbéciles et dangereux.

Avec ma sympathie.

Albert KENIGSBURG  
54 Nancy.

### Un parti-pris

Un grand merci pour l'article de Jean-Claude Antok sur le spectacle « En passant par la Louisiane » (dans « Droit et Liberté » de janvier).

Il m'a réconforté beaucoup et toute la troupe en est heureuse.

J'ai eu, en effet, certains échos de critiques regrettant le parti-pris délibéré (d'antiracisme!) de notre spectacle. Or, je tiens à ce parti-pris, et les enfants réagissent fort bien à ce parti-pris.

Un parti-pris de dignité empêcherait-il de faire un bon spectacle?

Vous nous dites la réponse et nous vous en avons beaucoup de gratitude.

Pierre GAMARRA.

### Alléger

Notre journal a une très grande tenue quant au style en vigueur, mais ça fait peut-être trop intellectuel; je goûte beaucoup l'éditorial d'Albert Lévy, mais ça passe nettement au-dessus de l'entendement moyen (dommage car tous devraient pouvoir lire sans trop d'effort: des phrases plus courtes seraient les bienvenues).

Le dossier sur l'O.N.U. et le Proche-Orient du numéro de janvier aurait gagné à être plus ramassé: les diverses

déclarations de l'O.N.U. se répétant auraient dû être seulement signalées par un bref rappel sans se croire obligés de mettre tous les textes qui sont des répétitions... Ça aurait fait un dossier plus lisible et allégué.

Etienne GAUJOUR  
Paris-18<sup>e</sup>.

### Puisqu'il y a vous...

Oui, il est TRES difficile de faire changer les gens d'opinion, et j'ai bien souvent été l'objet de critiques sévères de personnes ayant eu à se plaindre de gens d'autres races... comme si la méchanceté, la bêtise, étaient le privilège d'une race ou d'une autre...

J'ai même relevé des observations contre « nous », les Blancs, de la part de gens appartenant à d'autres races.

C'est épouvantable de le constater, et on me dit: « Vous, vous êtes l'exception »...

Eh! non, puisqu'il y a vous, et tous ceux qui vous lisent et vous soutiennent...

Croyez à tous mes encouragements pour poursuivre cette lutte, qui sera encore longue...

Jeanne LENOUEV  
06-Nice.

Vous trouverez ci-joint deux chèques, l'un de 5 F en paiement d'un envoi de documents, l'autre de 25 F pour un abonnement d'un an à « Droit et Liberté », souscrit au nom de ma classe de 3<sup>e</sup>, sensibilisée au problème du racisme par une étude de thème en classe de français. Veuillez recevoir tous mes remerciements et encouragements dans votre action.

J.-M. P.  
26-Montélimar.

Vous m'avez adressé, il y a quelque temps, deux carnets de billets pour le soutien de votre lutte contre le racisme.

J'ai associé nos jeunes à cette action, et vous voudrez bien trouver ci-joint les talons et le montant de ces billets.

J. DESIRAT  
Secrétaire général  
du Comité de la jeunesse  
scolaire de France,  
d'Afrique et de Madagascar.



## A partir de 21 mars (journée

internationale pour l'élimination de la discrimination raciale), s'ouvre le mois de "Droit et Liberté": vous êtes invités, pendant cette période, chers lecteurs, à "faire quelque chose" pour votre revue. Quoi ?

Si votre abonnement arrive à échéance au cours du 1er semestre - de janvier à juin -, c'est en mars que nous vous demandons désormais de le renouveler pour faciliter la tâche de notre administration.

Si vous n'êtes pas encore abonné, alors, nous espérons le versement qui vous permettra de le devenir.

Et puis, toutes initiatives pour défendre et promouvoir "Droit et Liberté" seront les bienvenues: abonnements de soutien; paiement de plusieurs abonnements, afin que la revue soit envoyée à d'autres personnes de votre choix; participation, selon vos moyens, à notre souscription permanente; ou encore diffusion autour de vous de numéros que vous pouvez nous demander...

Autre aspect du problème: nous avons reçu beaucoup de lettres relatives au contenu et à la présentation de notre revue: beaucoup d'idées précieuses pour les améliorations qui se préparent. N'hésitez pas à nous adresser également textes, dessins, photos, projets, ainsi que des suggestions précises sur les rubriques à introduire, les sujets à traiter: prenez ainsi une part directe à la réalisation de "Droit et Liberté".

La lutte contre le racisme est rude; elle exige le concours de tous ceux qui en comprennent la nécessité. Votre concours, donc. Et pour la mener, "Droit et Liberté" est une arme de valeur. Vous pouvez aider à forger cette arme.

A bientôt.

"Droit et Liberté".

## Faites "quelque chose"

NOM M. .... Prénom ..... Profession .....

Adresse .....

Code Postal .....

- Renouvelle pour un an son abonnement à « Droit et Liberté » (30 F) — Etranger (40 F)
- Souscrit un abonnement : normal (30 F) — de soutien (60 F)
- Paie ..... abonnements pour permettre le service de la revue à des personnes — choisies par lui (liste jointe) — de votre choix
- Verse la somme de ..... pour soutenir l'existence et l'action de « Droit et Liberté »
- Vous communique ci-joint une liste de personnes susceptibles de s'abonner.
- Ci-joint règlement de ..... francs par : chèque bancaire — chèque postal — mandat-poste. (souligner les formules retenues)

« DROIT ET LIBERTE » 120, rue Saint-Denis, 75002 PARIS CCP 6070.98 PARIS

## dans ce numéro

### LE RACISME EN JUSTICE

Outre le texte de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972, nos lecteurs trouveront un premier bilan de son application vingt mois après sa promulgation (pages 6 à 10).

### LE BON DIEU SANS CONFESSION...

A Dunkerque, deux hôteliers refusent de louer une chambre à un couple dont l'homme est somalien... Compte rendu du procès en pages 10 et 11.

### SI CE N'EST PAS DU RACISME...

Selon la 17<sup>e</sup> Chambre correctionnelle de Paris, « le dossier de l'immigration sauvage » publié par l'organe d'« Ordre Nouveau » ne dépassait pas « le caractère admissible de la polémique ». Nos lecteurs en jugeront (pages 12 et 13).

### VOICI COMMENT « MINUTE » ANESTHESIE SES LECTEURS

Deux pages de cette feuille, particulièrement édifiantes, sur la manifestation organisée par le M.R.A.P. le 9 février, et sur les incidents de Cavaillon (Vaucluse) (pages 16 à 18).

### VISION DE L'APARTHEID

Le témoignage d'Annie Laurant sur la ségrégation raciale en Afrique du Sud (pages 20 et 21).

Notre photo de première page : le Palais de Justice à Paris. (Georges Azenstarck.)

## droit & liberté

MENSUEL

120, rue Saint-Denis - Paris (2<sup>e</sup>)  
Tél. 231-09-57 - C.C.P. Paris. 6070-98

ABONNEMENTS

- Un an : 30 F
- Abonnement de soutien : 50 F.
- Antilles, Réunion, Maghreb, Afrique francophone, Laos, Cambodge, Nouvelle Calédonie : 30 F. Autres pays : 40 F.
- Changement d'adresse : 1 F.

Directeur de publication : Albert Lévy  
Imprimerie La Haye

## éditorial

# Nos hôtes, nos frères...

**L**A Journée Internationale contre le racisme, instituée par les Nations Unies en hommage aux victimes sud-africaines de l'apartheid, coïncide en notre hémisphère avec la venue du printemps.

Cet anniversaire a désormais pris sa place dans le calendrier de la Conscience humaine. La fidélité au souvenir de ces frères lointains tombés dans le massacre de Sharpeville, s'accompagne de la volonté du Renouveau, de l'éveil du printemps de ces forces de solidarité trop longtemps endormies, et qui deviennent disponibles maintenant pour tous les peuples du monde.

C'est l'honneur du M.R.A.P. d'avoir sa grande part dans cet éveil, de s'être associé, depuis qu'elle a été décidée, à la célébration de cette Journée, de lui avoir conféré dans ses multiples manifestations son actualité, son universalité.

C'est un précieux encouragement pour nos militants que de constater qu'elle a été adoptée par les meilleurs éléments de la jeunesse de France. Le combat contre le racisme est dans les Maisons de Jeunes un de ses thèmes de discussion. Il doit être un des thèmes de son action dans sa vie quotidienne.

Les contacts amicaux que j'ai eus depuis plusieurs mois avec les divers groupements de jeunesse, les Maisons de Culture, les Comités d'entreprises, à la faveur de la présentation de mes deux livres, **Le Racisme dans le Monde et L'Homme de toutes les Couleurs**, m'ont témoigné que c'était fini de l'indifférence, du silence sur ces douloureux problèmes. Ils ne constituent plus le domaine réservé du sociologue. Chacun se sent concerné par eux.

Leur réalité vous prend à la gorge. Et nous sommes évidemment mieux armés contre elle, quand elle ne se déroule pas à des milliers de kilomètres de nous, quand il dépend de nous de la rendre à chaque heure moins dure, plus juste, plus humaine.

**Q**UE le racisme existe encore en France, impossible de le contester. Un racisme essentiellement xénophobe, qui n'a pas besoin de doctrine ou de fanatisme religieux pour l'alimenter, qui est fait surtout de mépris social, de refus d'accepter celui que l'on tient, consciemment ou non, pour un corps étranger — même si sa présence s'avère indispensable à la vie collective — du manque d'imagination et du manque d'amitié.

La manière la plus efficace de le faire reculer, c'est d'abord d'analyser loyalement ses causes et ses prétextes, de le voir tel qu'il est, sévissant dans toutes les communautés, produit de l'agressivité naturelle et de l'oppression sociale. C'est, en même temps, de s'attaquer à l'une et à l'autre, et, puisque le racisme s'exerce surtout en France contre les travailleurs étrangers, par une politique d'immigration planifiée, conforme aux intérêts des nationaux comme des immigrés, par des conditions de vie décente et de pleine égalité assurées à ceux qui sont nos hôtes et nos frères, en tentant à la fois d'éviter le ghetto qui les isole du reste de la population et la rupture de leur vie communautaire qui rend plus supportable leur exil.

Ces aspects plus spécifiquement français du racisme deviennent de plus en plus familiers aux militants du M.R.A.P. Ils ne constituent qu'un des volets du vaste problème auquel nous sommes confrontés. Sur les autres, on aperçoit les Gitans, les Noirs d'Amérique, les parias des Indes, les victimes du racisme de la faim dont la doctrine exige un immense effort de prévoyance et de justice de leurs gouvernants, de solidarité effective des peuples industrialisés. Et le racisme s'appelle encore, hélas, antisémitisme.

**Q**UE la Journée Internationale du 21 mars soit pour chacun de nous l'occasion d'un examen de conscience.

Qu'elle suscite en nous non pas cette pénitence masochiste qui aboutit à la confusion et à l'inaction, mais un nouvel engagement pour une action plus fervente, plus fraternelle.

Pierre PARAF.



# Ce que dit la loi

**D**EVANT la recrudescence des campagnes et agressions racistes, de nombreux lecteurs militants et comités du M.R.A.P. nous ont demandé de publier à nouveau le texte de la loi relative à la lutte contre le racisme, votée par le parlement le 2 juillet 1972. Demandes qui nous ont paru justifiées et auxquelles nous accédons volontiers.

Les textes ci-dessous sont ceux qui figurent maintenant dans les éditions du Code civil. Rappelons, à titre indicatif, que les articles 1 à 5 et l'article 10 modifient les articles 23, 24, 32, 33, 48 et 63 de la loi sur la presse du 29 juillet 1881. Les articles 6 et 7 introduisent un complément aux articles 187 et 416 du Code pénal. L'article 9 complète l'article premier de la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées.

## I. — MODIFICATIONS APPORTEES A LA LOI SUR LA PRESSE DU 29 JUILLET 1881.

1° Article 23, alinéa 1 (article 2 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« Seront punis comme complices d'une action qualifiée crime ou délit ceux qui, soit par des discours, cris ou menaces proférés dans des lieux ou réunions publics, soit par des écrits, imprimés, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou tout autre support de l'écrit, de la parole ou de l'image vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans des lieux ou réunions publics, soit par des pla-

cards ou des affiches exposés au regard du public, auront directement provoqué l'auteur ou les auteurs à commettre ladite action, si la provocation a été suivie d'effet. »

2° Article 24, alinéa 5 (article 1 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« Ceux qui, par l'un des moyens énoncés à l'article 23, auront provoqué à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an

et d'une amende de 2 000 F à 300 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement. »

3° Article 32, alinéa 2 (article 3 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« La diffamation commise par les mêmes moyens envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée sera punie d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 300 F à 300 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement. »

4° Article 33, alinéas 2 et 3 (article 4 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« L'injure commise de la même manière envers les particuliers, lorsqu'elle n'aura pas été précédée de provocation, sera punie d'un emprisonnement de cinq jours à deux mois et d'une amende de 150 F à 60 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement.

« Le maximum de la peine d'emprisonnement sera de six mois et celui de l'amende de 150 000 F si l'injure a été commise, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. »

5° Article 48 - 6° (article 5 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« Toutefois, la poursuite pourra être exercée d'office par le ministère public lorsque la diffamation ou l'injure aura été commise envers une personne ou un groupe de personnes, à raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. »

6° Article 48-1 (article 5, alinéa 2 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« Toute association, régulièrement déclarée depuis au moins

cinq ans à la date des faits, se proposant, par ses statuts, de combattre le racisme, peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les infractions prévues par les articles 24 (dernier alinéa), 32 (alinéa 2) et 33 (alinéa 3) de la présente loi.

« Toutefois, quand l'infraction aura été commise envers des personnes considérées individuellement, l'association ne sera recevable dans son action que si elle justifie avoir reçu l'accord de ces personnes. »

7° Article 63 (article 10 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« L'aggravation des peines résultant de la récidive ne sera applicable qu'aux infractions prévues par les articles 24 (alinéa 5), 32 (alinéa 2) et 33 (alinéa 3) de la présente loi. »

## II. — MODIFICATIONS DES DISPOSITIONS CONTENUES DANS LE CODE PENAL.

1° Article 187-1 (article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« Sera puni d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 3 000 F à 30 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement, tout dépositaire de l'autorité publique ou citoyen chargé d'un ministère de service public qui, à raison de l'origine ou de l'appartenance ou de la non-appartenance d'une personne à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, lui aura refusé sciemment le bénéfice d'un droit auquel elle pouvait prétendre.

« Les mêmes peines sont applicables lorsque les faits auront été commis à l'égard d'une association ou d'une société ou de leurs membres, à raison de l'origine ou de l'appartenance ou de la non-appartenance de ces membres ou d'une partie d'entre eux à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. »

2° Article 416 (article 7 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« Seront punis d'un emprisonnement de deux mois à un an et d'une amende de 2 000 F à 10 000 F ou de l'une de ces deux peines seulement :

« a) Toute personne fournissant ou offrant de fournir un bien ou un service qui, sauf motif légitime, l'aura refusé soit par elle-même, soit par son préposé, à raison de l'origine ou de l'appartenance ou de la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée de celui qui le requiert ou aura soumis son offre à une condition fondée sur l'origine, l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

« b) Toute personne qui, dans les conditions visées au paragraphe « a », aura refusé un bien ou un service à une association ou à une société ou à un de ses membres, à raison de l'origine ou de l'appartenance ou de la non-appartenance de ces membres ou d'une partie d'entre eux à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

« c) Toute personne, amenée par sa profession ou ses fonctions à employer, pour elle-même ou pour autrui, un ou plusieurs préposés qui, sauf motif légitime, aura refusé d'embaucher ou aura licencié une personne à raison de son origine ou de son appartenance ou de sa non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, ou aura soumis une offre d'emploi à une condition fondée sur l'origine, l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

« Le tribunal pourra ordonner que la décision de condamnation sera affichée dans les conditions prévues à l'article 51 et insérée intégralement ou par extraits dans les journaux qu'il désigne, aux frais du condamné, sans toutefois que ceux-ci puissent dépasser le maximum de l'amende encourue. »



## III. — MODIFICATIONS APPORTEES A LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS DU 10 JANVIER 1936.

Article 1 (article 9 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« Seront dissous par décret rendu par le président de la République en Conseil des ministres, tous les associations ou groupements de fait :

« a) Qui provoqueraient à des manifestations armées dans la rue (...)

« f) Ou qui, soit provoqueraient à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, soit propageraient des idées ou théories tendant à justifier ou encourager cette discrimination, cette haine ou cette violence. »

## IV. — MODIFICATIONS APPORTEES AU CODE DE PROCEDURE PENALE.

Article 2-1 (article 8 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972).

« Toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, se proposant, par ses statuts, de combattre le racisme, peut exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les infractions prévues par les articles 187-1 et 416 du Code pénal. »





# Vingt mois d'application de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972

Un premier bilan établi par la commission juridique du M.R.A.P.

**D**ES la promulgation de la Loi relative à la lutte contre le racisme, le M.R.A.P. a été saisi par de très nombreuses personnes et organisations de faits qui leur semblaient tomber sous le coup de ces nouvelles dispositions.

Pour notre Mouvement, c'était la preuve évidente et réconfortante de la confiance de la grande masse des victimes du racisme.

Mais, en même temps il fallait se rendre compte que cette Loi, pour laquelle nous nous étions tellement battus, ne permettait pas de poursuivre tous les actes manifestement entachés de racisme.

Voici un exemple : un Algérien est battu et grièvement blessé dans un Commissariat de Police.

Bien que ces faits soient manifestement d'inspiration raciste, la nouvelle loi ne permet pas de nous constituer partie civile, car elle ne vise que les délits de presse (articles 1 à 5) et le refus d'un bien, d'un service ou d'un droit en raison de l'appartenance ou de la non-appartenance de la victime à une ethnie, une race, une nationalité ou une religion (articles 6 et 7).

Il faut donc retenir que des agissements manifestement racistes, mais qui ne rentrent pas dans le cadre ci-

dessus défini, ne tombent pas sous le coup de la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972 et qu'en conséquence le M.R.A.P. n'a pas le droit d'agir, c'est-à-dire de mettre en mouvement l'action publique et d'exiger la condamnation du raciste.

Cela dit, il ne faut pas en conclure que dans cette hypothèse l'intervention du M.R.A.P. serait inutile.

Les victimes de ces actes d'inspiration raciste trouveront auprès du M.R.A.P. l'aide et l'assistance nécessaires à leur défense et notamment l'aide des avocats composant sa Commission juridique.

La seule différence consistera dans le fait que la procédure devra être engagée au nom de ces victimes et non pas au nom de notre Mouvement.

En ce qui concerne les affaires tombant sous le coup de la loi et dont notre Commission juridique a eu à connaître, il faut distinguer les deux catégories de délits visées plus haut.

## DELITS VISES PAR LA LOI SUR LA PRESSE

Nos conseils ont voulu agir avec prudence, car il ne suffit pas de faire voter une loi, il faut encore veiller à son application correcte par les tribunaux.

Il fallait donc se garder de soumettre aux magistrats des articles, tracts ou autres écrits dont le caractère diffamatoire ou provocateur était discutable.

En effet, les lois pénales sont d'interprétation stricte et le doute doit profiter aux prévenus.

Ceci explique qu'avec beaucoup de regrets nous ayons été amenés à laisser passer des écrits contenant des injures et des diffamations à l'égard de groupes, de personnes, en raison de leur nationalité ou de leur race, mais qui paraissaient insuffisamment caractériser le délit de racisme aux yeux de nos juristes.

Quelques exemples illustreront cette prudence.

C'est ainsi que le journal « Est-

clair », du 6 décembre 1972 titre sur toute sa première page : « J'ai peur des Chinois — et vous ? »

Ou encore, « France Moderne » du 1<sup>er</sup> février 1973, paraissant à Villeneuve-la-Garenne, publie un article où on lit entre autres : « La situation d'insécurité est surtout inquiétante à Genevilliers en raison de la présence de près de 6 000 travailleurs immigrés célibataires. »

Nous sommes indiscutablement en présence d'écrits d'inspiration raciste ; mais sous l'angle de l'application d'une loi pénale, les tribunaux auraient pu ne pas nous suivre dans notre action.

Voici les affaires de presse qui, à notre connaissance ont, jusqu'à ce jour, été soumises aux tribunaux. Deux d'entre-elles ont eu un résultat positif :

### Affaire du bulletin « U.R.S.S. »

On se souvient que ce bulletin avait publié un article inadmissible qui contenait des passages particulièrement calomnieux contre les juifs, s'appuyant sur des citations tronquées de textes religieux, présentés d'une façon mensongère.

Le M.R.A.P. avait pris position en fustigeant ce texte (« Droit et Liberté » numéro 314, septembre-octobre 1972).

Les responsables de la publication ont d'ailleurs fait paraître un texte désavouant cet article au moins partiellement, pouvant être considéré comme des excuses.

A la suite de la plainte déposée par deux organisations, ils ont été condamnés par la 17<sup>e</sup> Chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris, à une amende de 3 000 francs.

### Affaire de « Publi-Edition », dans l'Isère

Il s'agit d'un journal publicitaire paraissant à Grenoble et distribué gratuitement dans le département.

Dans son numéro du 5 avril 1973, il avait fait paraître une série de dessins manifestement injurieux et provocateurs contre les Nord-Africains, les Portugais, etc. en les décrivant comme des oisifs venus en France uniquement pour se « mettre à l'assurance » et « toucher la Sécurité sociale ».

Par un jugement du 18 décembre 1973, les éditeurs ont été condamnés pour provocation à la discrimination à une amende de 1 000 francs.

Les cinq parties civiles (diverses associations de défense des immigrés) ont obtenu le franc symbolique de dommages et intérêts qu'elles avaient réclamé.

Ce sont les deux seules affaires de presse qui à notre connaissance, ont jusqu'ici eu un résultat positif.

Deux autres affaires importantes sont encore à l'instruction :

### « Minute » et « Le Méridional - La France »

Il s'agit d'un article paru dans « Le Méridional - La France » du 26 août 1973 et repris par « Minute » dans son numéro du 11 septembre suivant.

Sous le titre « Assez, assez, assez » nous y lisons entre autres : « Nous en avons assez, assez des voleurs algériens, assez des casseurs algériens, assez des fanfarons algériens, assez des trublions algériens, assez des syphilitiques algériens assez des violeurs algériens, assez des proxénètes algériens, assez des fous algériens, assez des tueurs algériens. »

Les protestations justifiées de la représentation diplomatique de l'Algérie en France ainsi que des organisations démocratiques, et notamment du M.R.A.P., ont eu l'effet voulu. En effet, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, l'application de la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972 a été requise par le Ministère Public.

C'est donc à la requête du Procureur près du Tribunal de Grande Instance de Paris qu'une information a été ouverte ; le M.R.A.P. s'est joint à cette instruction et s'est constitué partie civile, ses avocats étant, dans cette affaire M<sup>rs</sup> Roland Rappaport et George-Laure Pau.

Il est à souhaiter qu'elle se termine par un renvoi en correctionnelle, des auteurs de cet article et responsables de la publication.

### Offres d'emplois contenant des discriminations

Le 17 mars 1973 le M.R.A.P. a déposé plainte contre des journaux et des employeurs qui ont fait paraître des annonces d'offres d'emplois exigeant



soit la nationalité française, soit une soi-disant nationalité « européenne », alors que la nature des emplois offerts (balayeurs, magasiniers, etc.) ne justifiait manifestement pas cette exigence.

M<sup>rs</sup> Lasserre et Brunois, Bâtonniers de l'Ordre des Avocats à la Cour d'Appel de Paris, ont bien voulu accepter de se constituer pour notre Mouvement et plaideront cette affaire avec M<sup>r</sup> Fred Hermantin vice-président du M.R.A.P.

L'affaire est encore à l'instruction, mais dès à présent l'on peut constater un premier résultat positif de notre action. Si toutes les annonces de ce genre n'ont pas complètement disparu, les employeurs et directeurs de journaux impliqués nous ont fait savoir qu'ils avaient donné des instructions impératives à leurs subordonnés pour que cesse la parution de ce genre d'annonces.

Certains ont même pris contact avec notre Mouvement pour s'excuser et ont promis de veiller dorénavant à la stricte application de la loi.

Deux autres affaires de presse ont été jugées et ont eu un résultat négatif.

### Affaire d'« Echo-Région » de Grenoble

Le Comité du M.R.A.P. de Grenoble avait relevé un article paru dans ce journal, dans lequel, sous prétexte de rendre compte d'un ouvrage de M. Simon Wiesenthal sur Christophe Colomb, l'on pouvait entre autre lire ceci :

« C'est dans l'étude du caractère de Colomb que l'on peut acquérir la conviction presque absolue de son

origine juive. Tout le confirme dans son comportement, dans ce mélange de faste et de rapacité, d'esprit d'intrigue, de ténacité, d'orgueil ombrageux et de mesquinerie, de feinte assurance, de maladive inquiétude et surtout dans sa propension à bluffer, à s'entourer de mystère et à se parer de connaissances qu'il était loin de posséder... »

Et encore : « Le folklore israélite abonde en caractères de ce genre, plus roublards qu'intelligents, plus industriels qu'entrepreneurs, plus habiles que savants, mais merveilleusement aptes à tirer partie de leurs relations et de la crédulité d'autrui... »

Le juge d'instruction de Grenoble avait rendu une ordonnance de non-lieu, confirmée par la Chambre d'accusation.

En effet, la plainte visait l'article 32 alinéa 2 de la Loi du 29 juillet 1881, c'est-à-dire la diffamation, alors que le Juge d'instruction et la Cour estimaient qu'il pouvait éventuellement y avoir délit de provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, c'est-à-dire le délit visé par l'article 24 alinéa 5 de la Loi sur la Presse.

Or, en matière de presse, la procédure est excessivement formaliste et l'erreur dans l'énoncé du texte invoqué est fatal.

Néanmoins, la Cour de Grenoble, dans son arrêt du 9 juillet 1973, a souligné la bonne foi de notre comité local et l'a déchargé des frais de la procédure qui seront supportés par l'Etat.

### Affaire « Ordre Nouveau »

En raison de sa particulière importance et de l'appel interjeté par le M.R.A.P., le jugement rendu dans cette affaire, le 23 février dernier, sera traité ultérieurement. En regard de la





décision de la 17<sup>e</sup> Chambre Correctionnelle, estimant que les articles de l'organe d'« Ordre Nouveau » ne tombent pas sous le coup de la Loi, il suffit de citer quelques phrases de ces articles pour que chacun comprenne les sentiments provoqués par ce jugement parmi les travailleurs immigrés et les antiracistes.

## APPLICATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS DU CODE PENAL

A notre connaissance, seulement deux affaires ont été soumises aux tribunaux jusqu'à ce jour en application de l'article 416 du Code pénal.

### Affaire de Rouen

Une tenancière de bar de cette ville avait refusé de servir deux Africains. Notre comité de Rouen, représenté par M<sup>e</sup> Annie Apelbaum, a déposé plainte, et le cafetier a été condamné à une amende de 2 000 francs.

Ce jugement paraît être le premier qui fait expressément application de l'article 416 créé par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972.

Nous ne sommes pas encore en possession du texte même de ce jugement que nous publierons dans un prochain numéro.

Mais l'on peut dès à présent souli-

gner que le châtement du coupable est intervenu environ trois mois après les faits incriminés. Et cela, grâce à la vigilance de nos amis de Rouen.

### Affaire de Dunkerque

Nos lecteurs savent qu'il s'agit d'un originaire de Djibouti à qui deux hôteliers de Dunkerque ont successivement refusé de louer une chambre.

Cette affaire a été plaidée le 8 mars par notre ami, M<sup>e</sup> René Blum, à la suite de notre constitution de partie civile. Le jugement doit être rendu le 22 mars prochain. Nous publions ci-contre un compte rendu de ce procès.

Tel paraît être, à l'heure actuelle, l'état de la jurisprudence en la matière.

Il est évident qu'elle ne nous donne pas entière satisfaction.

D'une part, parce que la Loi ne permet pas aux associations antiracistes de se constituer partie civile chaque fois qu'un homme est manifestement victime de menées racistes.

Et d'autre part, parce que la jurisprudence se développe lentement. Il faut donc attendre que des affaires montent jusqu'à la Cour de Cassation pour que se dégage une interprétation cohérente des textes.

Les dessins illustrant les pages 6 à 11 sont du caricaturiste Daumier.

## Du travail pour les réfugiés chiliens

L'un des principaux problèmes que rencontrent en France les réfugiés chiliens est celui de leurs activités professionnelles.

« Il y a parmi eux de nombreux étudiants, nous écrit une militante qui a participé à leur accueil. Certains cherchent des travaux de gardien de nuit pour étudier l'après-midi. D'autres pensent qu'il serait préférable d'acquérir une formation technique et de travailler pour revenir au Chili, un jour, avec un métier utile, et poursuivraient leurs études le soir (statut d'étudiants travailleurs) ».

Nous soumettons à nos lecteurs, en espérant qu'ils pourront aider à lui trouver un travail convenable, le curriculum vitae d'une jeune femme, Mme Hilda S., âgée de 38 ans, mère de trois enfants.

Elle a exercé la profession d'avocat de 1960 à 1970, et est entrée dans l'administration publique, à la Direction générale des Statistiques et Recensement, où

elle a occupé les fonctions suivantes : chef de la section des Statistiques criminelles (1964-65), chef du sous-département des Statistiques de Prévention et Sécurité Sociale (1965-67), adjointe provinciale du Recensement national de la Population, sous-directrice administrative de l'Institut national des Statistiques (1971-sept. 1973). Elle a en outre accompli à Paris, en 1971-1972, un stage à l'Institut international de l'Administration publique, avec une bourse du gouvernement français.

Langues : 1° espagnol ; 2° français (très bonne compréhension écrite et orale) ; 3° connaissances allemand et anglais.

Si vous pouvez aider Mme S., ou tout autre réfugié chilien, à trouver un emploi, adressez-vous d'urgence au M.R.A.P., 120, rue Saint-Denis, 75002 Paris. Téléphone : 231.09.57.

## Dunkerque

EST quand même curieux, de voir ceux qui se rendent coupables de discrimination raciale ou d'écrits racistes, se défendre avec véhémence « intéressée » d'être... racistes ! Ce fut le thème de la défense lors du procès intenté contre « Ordre Nouveau » le 23 janvier ; c'est encore à Dunkerque, ce 8 mars, la protestation de bonne foi des accusés.

« Moi, raciste, vous n'y pensez pas Monsieur le Président, avec mes 17 ans de navigation, j'en ai connu des gens de toutes les couleurs. »

La soixantaine largement dépassée, M. Janvier est propriétaire de l'Hôtel Lunik, 45, rue des Arbres. Il est, tout comme son collègue, M. Dewasle, ancien directeur d'usine et propriétaire de l'Hôtel des Flandres, place Roger-Salengro, au banc des accusés.

A les voir tous les deux, bien tranquilles, image parfaite de ces « français moyens », tout étonnés de se retrouver là, vous seriez tenté de les croire... Pourtant il y a les faits. Et ces faits sont assez graves pour qu'ils aient fait l'objet d'une plainte de la part du M.R.A.P., qui s'est constitué partie civile, en référence à la loi du 2 juillet 1972.

Le 9 septembre de cette même année, ces deux « braves » hôteliers, « à la bonne réputation » comme le remarque, ennuyé, le Président du tribunal, refusent une chambre à M. Moussa Dirie et à son épouse.

M. Dirie, électricien P3, actuellement employé dans une entreprise d'engineering (dont la qualification obtenue non sans un effort personnel est fort appréciée des ingénieurs avec lesquels il collabore) est en effet atteint d'une tare indélébile. Originaire de Djibouti, M. Dirie, à la peau sombre... A travers le dossier constitué par le juge d'instruction, auquel M<sup>e</sup> René Blum, avocat du M.R.A.P. rendra hommage pour sa conscience professionnelle, il faut bien constater en effet, malgré les dénégations des prévenus, que c'est bien là, la raison du refus de service.

Ce 9 septembre donc, à l'Hôtel Lunik, c'est la nièce de M. Janvier qui à la réception reçoit M. et Mme Dirie et leur ami (de couleur également) pour le mariage duquel d'ailleurs, ils sont à Dunkerque.

« Attendez, je vais demander s'il reste des chambres ». Sur ce, M. Janvier, qu'on est allé chercher arrive et déclare : « Il n'y a pas de chambre pour vous » (bien que la pancarte « complet » ne figure pas à l'entrée).

M. et Mme Dirie et leur ami, en sortant croisent trois hommes qui à leur tour, pénètrent dans l'hôtel.



## Le Bon Dieu sans confession...

Ne les voyant pas ressortir, M. Dirie, son épouse et leur ami, rentrent à nouveau, pour constater que les trois hommes, de couleur blanche, remplissent leurs fiches...

« Voulant m'assurer, dira M. Dirie, qu'il ne s'agissait pas d'un malentendu, j'ai demandé des explications à la réception, où j'ai été reçu à la limite de la grossièreté, et prié de sortir... La police, avertie avec mon accord, nous emmena au commissariat. » Là, après la déposition de M. Dirie, le commissaire dut reconnaître que l'incident était déplorable et invita M. Dirie à chercher un autre hôtel...

M. Janvier : « Mais non, voyons, j'étais complet. Nous avions reçu un coup de téléphone, pour réservation de trois chambres, par une personne parlant français certes, mais il y avait un bruit de voix anglaise en fond... aussi quand ces trois Anglais sont arrivés... »

Car il s'agissait effectivement de trois Anglais. Mais hélas pour M. Janvier et

son coup de téléphone « miraculeux », ces trois Anglais, suite à une commission rogatoire désignée par le juge d'instruction, ont déclaré par écrit, qu'ils n'avaient nullement réservé. Mieux, l'un d'entre eux précise, que l'hôtelier s'est approché de lui et lui a soufflé : « Si la police vous interroge, dites que vous avez loué... »

M. Janvier, quelque peu gêné, devra reconnaître qu'« après si longtemps, il ne se rappelle plus tous les détails... »

Quant au cas de M. Dewasle, tout aussi « père tranquille », il est tout aussi exemplaire, sinon plus.

Après leur sortie du commissariat, M. et Mme Dirie partent à la recherche d'un toit.

Plusieurs refus, « a priori, justifiés », déclarera M. Dirie à l'audience. Mais arrivés devant l'Hôtel des Flandres, sur conseil de leur ami, c'est Mme Dirie, Française, secrétaire bilingue et « blanche », qui rentre, seule.

## le racisme en justice

« Une chambre ? Mais oui Madame, c'est 30 F, voici le numéro, c'est le 6. Veuillez remplir ces fiches » répond, aimable, la fille de M. Dewasle.

Mme Dirie sort alors chercher son mari, dont elle ne possédait pas la carte d'identité et c'est le brusque retournement de situation : « Dans ces conditions il n'y a plus de chambre pour vous. »

Et l'on fait appel à un homme du type « videur »...

M. Dirie, son épouse et leur ami, forts de la précédente expérience, chez M. Janvier se retireront... et retourneront au commissariat, où, à un coup de téléphone donné par le commissaire, M. Dewasle, pris de court, répond : « C'est notre jour de fermeture. »

M. Blum fait alors remarquer que cette première « justification » du refus ne pouvait tenir longtemps, et qu'ensuite deux thèses seront successivement avancées devant le juge d'instruction. La première : la peur, devant « ces deux hommes faisant irruption brusquement, car nous avons déjà été attaqués ». Par qui ? mystère...

La seconde, et l'on pourra juger de son élégance : « Nous avons cru à des relations de prostitution. » Car, évidemment pour ce « brave » homme, une blanche et deux noirs...

« Mais enfin, s'exclame le Procureur, vous pouviez contrôler les papiers d'identité. » M. Dewasle se garde bien de répondre, car, tout comme M. Janvier, il n'est pas raciste !...

M. Blum, dans une plaidoirie mesurée, mais ferme, stigmatisera ces attitudes honteuses.

Attitudes, que la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972, réprime, et d'autant plus intolérables, qu'elles vont de pair avec la recrudescence des violences racistes de ces derniers mois. Et M<sup>e</sup> Blum, versera au dossier, le témoignage des deux lecteurs du « Monde » parue deux jours auparavant, témoignage sur les « ratonnades » dont ont été victimes, le 2 mars, au Quartier Latin, des noirs et de jeunes Arabes.

Pour l'avocat des accusés, la véracité prouvée des faits ne facilite pas la tâche.

Sans doute est-ce pour cela, qu'il débutera sa plaidoirie par une profession de foi... antiraciste et maniera-t-il lourdement l'ironie en taxant « de curieuse loi, celle qui en exclut du bénéfice les blancs, puisque vous, par exemple, M. le Président, vous ne pourriez poursuivre un hôtelier qui vous refuserait une chambre ».

Autre argument, d'une grande hauteur de vue : « Dans cette affaire, il ne faut pas sous-estimer un troisième élément : il y a les plaignants, les accusés, mais aussi la clientèle qui est souvent composée de vieilles dames que cette promiscuité risque de mécontenter. » Sans commentaires...

Au moment de mettre sous presse, le jugement ne nous est pas encore parvenu.

Lucien ANGEVIN.



# Si ce n'est pas du racisme...

**D**ANS le jugement rendu le 23 février, relaxant Jack Marchal, directeur de « Pour un Ordre Nouveau », dont le numéro de juin 1973 était l'objet des poursuites intentées par le M.R.A.P., les magistrats de la 17<sup>e</sup> chambre correctionnelle ont estimé qu'il n'y avait pas là « de position de principe à l'encontre des immigrés eux-mêmes », mais seulement « des critiques de l'immigration clandestine et incontrôlée, ne dépassant pas le niveau admissible en matière de polémique ».

À la lecture de ce dossier « de l'immigration sauvage », dont nous publions les extraits les plus « édifiants » (la plupart d'entre eux, soulignons-le, figureraient dans la citation directe à comparaître), on est en droit de se poser la question : Si de tels écrits sont « admissibles », qu'elle peut être « l'inadmissible » en la matière ?...

● Page 5, sous le titre « Quand ce n'est plus supportable... on ne supporte plus ! »

« ... Nous savons que la civilisation industrielle rencontre de plus en plus de difficultés, que les nuisances — dont la pire de toutes : la pollution démographique du tiers-monde — vont en se multipliant et en s'aggravant... »

« ... Ces enclaves du tiers-monde, qui gangrènent le tissu urbain de nos vieilles cités... »

« ... Dans certaines rues, on peut suivre, d'un mois sur l'autre, le gonflement de casbahs nouvellement apparues, suivant le même processus qui a abouti à la formation des ghettos noirs aux Etats-Unis... les nouveaux arrivants se répandent de proche en proche dans les immeubles avoisinants qui, bien vite, se transforment en repoussants taudis... »

« ... On y voit des scènes incroyables... des trottoirs jonchés de déchets, des débris qui dévissent haineusement les rares intrus à la peau claire, un monde sordide qui évoque irrésistiblement Calcutta ou les favelas brésiliennes... »

« ... Pas un reportage (à l'O.R.T.F. - N.D.L.R.) sur les U.S.A. qui ne comporte une séquence complaisante et apitoyée sur les pauvres Noirs de Harlem ou du Watts californien... »

« ... Les accords d'Evian qui nous ont, à notre tour, autorisés à être colonisés par l'invasion algérienne. »

« ... L'antiracisme, cette gangrène de l'esprit... »

● Page 6 (toujours sous le même titre)

« ... Tout le monde est content, sauf le patron de bistrot, qui ne peut plus ouvrir son caboulot sans le voir transformé en case de l'Oncle Tom, ou le paisible habitant des grands ensem-

● Pages 6 et 7, sous le titre « Réellement indispensables à notre économie ? »

« ... Il faut en finir absolument avec l'incroyable légende suivant laquelle c'est à l'immigration que nous sommes redevables de l'expansion économique. Loin d'être « les soutiens de la prospérité... les émigrés en sont bel et bien les fossoyeurs... »

**POUR UN** n° 20 — juin 1973 — 2,50F  
**ORDRE NOUVEAU**

## HALTE A L'IMMIGRATION SAUVAGE

bles qui sait qu'il existe des quartiers entiers des grandes villes ou de leurs faubourgs, qu'il est impossible à qui-conque de traverser la nuit sans risquer de se faire rancçonner et violer — de surcroît... »

« ... Il est de notoriété publique que le proxénétisme parisien tend à passer sous la coupe des Algériens (tout au moins en ce qui concerne la prostitution de bas étage)... »

« ... Il n'est plus de semaines où des Arabes ne viennent se vautrer au pied des autels pour ameuter les journalistes et exposer leurs misères au bon peuple... »

« ... Va-t-on nous proposer de remettre des industries d'intérêt national à des bandes d'analphabètes sahé-liens ?... »

« ... La France enfante des générations de plus en plus crêpues et basanées... il est permis de s'en émouvoir... »

« ... Il suffit de se risquer dans les ghettos arabes de la capitale pour se rendre compte qu'il y a vraiment un monde fou qui traîne sur les trottoirs, aux heures de travail... »

« ... Ce n'est pas en introduisant une armée de mercenaires pouilleux et sous-développés que l'on donnera aux Français la possibilité de constituer un marché aux dimensions d'une économie moderne... »

« ... Comment pourrait-on instaurer un système d'organisation, fondé sur la responsabilité et l'initiative des travailleurs, si l'on a affaire à des alphabètes ou à des Mallens, qui ne connaissent pas un traître mot de français !... »

« ... En France, la présence des immigrés contribue non seulement à retarder la modernisation de l'organisation et de l'équipement, mais entraîne indirectement une dévalorisation des professions industrielles... »

« ... Les nègres arrivent, les Français partent », et évoquant le problème des travailleurs frontaliers (Alsaciens-Lorrains en Allemagne, en Suisse ou au Luxembourg), « Pour un Ordre Nouveau » précise :

« ... Etre germanisé ! plutôt mourir les armes à la main ! Mais par contre être négriifié, levantinisé, cela a plus de douceur qu'il ne peut se dire, sans doute... »

« ... Non seulement la France héberge une quantité d'immigrés disproportionnée par rapport à ses besoins, mais elle se condamne à n'en garder que le dessous du panier... »

« ... Il faudrait ne pas oublier que ces immigrés noirs ou nord-africains sont des clients plutôt assidus de nos hôpitaux... »

« ... N'accordons aux braillements des cinglés du M.R.A.P. pas plus que la part de mépris qu'ils méritent... »

Pages 8, 9 et 10, sous le titre « Abrogation de la loi Pleven - raciste et anti-française »

La rédaction de « Pour l'Ordre Nouveau » se livre à une attaque en règle contre la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972, qui est taxée dans l'éditorial de « scélérate ».

Dans ces trois pages qu'il est impossible de résumer en quelques lignes, on peut néanmoins relever... « que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme est un monument soit d'utopie démente soit de sordide hypocrisie... » et que les déclarations des Commissions spécialisées de l'O.N.U. sur « les droits de la femme », « de l'enfant »... « sont des inepties qui risquent parfois d'avoir une incidence immédiate sur la vie de nos concitoyens... »

Un nommé Jean Raspail, auteur d'un livre « Le Camp des Saints » (sic), donne sa caution « intellectuelle » à ce dossier en déclarant au cours de son interview :

« ... Le danger « tiers-mondien » existe vraiment, et c'est une énorme poussée démographique qui est à nos pieds. Il faut se barder d'une innombrable férocité, et se défaire de ce que l'on appelle « la bonne conscience ».

C'est sans doute ce conseil qu'ont suivi les auteurs des agressions sanglantes dont la liste ne cesse de s'allonger depuis l'été dernier...

# Encore des violences

**N**OUS préférierions qu'il en fut autrement. Mais depuis que le Président de la République, a cru devoir affirmer en août dernier, qu'il n'y a pas de racisme en France, l'actualité quotidienne lui apporte hélas, un démenti cinglant. Et sanglant. Ce numéro de « Droit et Liberté », en porte témoignage une fois de plus, irréfutablement.

Nous écrivions récemment que de très sérieuse, la situation pouvait devenir très grave, et que se taire, ou minimiser les faits, au point où nous en étions, serait se rendre complice de ceux qui non seulement tuent, blessent et mutilent, mais encore de ceux qui par leurs écrits, se complaisent à entretenir un climat de haine raciste, armant ainsi le bras des assassins.

Les faits nous donnent raison. La responsabilité pleine et entière des groupuscules fascistes héritiers d'« Ordre Nouveau » ou de feuilles comme « Minute » est-elle encore à démontrer ? Sans doute, puisqu'ils peuvent encore impunément déverser leur poison...

Comment ne pas comprendre alors, l'étonnement, sinon la réprobation, de nombreux Français conscients du danger raciste, à l'annonce du jugement, rendu le 23 février par la 17<sup>e</sup> Chambre correctionnelle de Paris, au sujet de la feuille « Pour un Ordre Nouveau » et l'interdiction complète du court-métrage de Frank Cassenti, « L'Agression » ?

Car cela se passe au moment même où dans une partie de la presse, et dans les déclarations de responsables de la politique française, on tente de présenter les agressions criminelles contre les travailleurs immigrés comme de simples faits divers... « sans relations aucune avec des mobiles raciaux ».

Ces déclarations, faut-il le souligner, rejoignent dans leur formulation les écrits de « Minute »...

Luc FRANÇOIS.

## De Charleville à Draguignan

**D**ANS son appel à l'opinion publique, adopté le 3 février dernier, le Conseil National du M.R.A.P. posait la question : « Allons-nous revenir aux temps funestes de l'O.A.S. ? Laisserons-nous s'instaurer en France les mœurs du Klu-Klux-Klan ? »

Ce qui s'est passé à Cavaillon, à Draguignan, à Charleville-Mézières et au Quartier Latin à Paris, dans la deuxième quinzaine de février et au début de mars, justifie une telle interrogation. Voici les faits :

● Le 10 février, à Cavaillon (Vaucluse), une bande (dont, curieusement, on ne connaît pas la composition), a attaqué à coups de gourdins, de barres de fer et de chaînes de tronçonneuses, des travailleurs nord-africains, à partir d'une provocation délibérée, comme l'écrit d'ailleurs « Le Provençal » du 12 février. Ce journal précise par ailleurs que « les policiers cavaillonnais, soucieux de ne pas envenimer une situation légèrement tendue, concluent à une simple bagarre » : bagarre qui a fait dix blessés, tous nord-africains, comme par hasard, et cela



une série impressionnante depuis le début du mois (cinq en moins de quinze jours) n'en écrit pas moins que celles de ce samedi « semblent cette fois avoir été commises gratuitement, ou du moins pour le plaisir, par une bande d'énergumènes excités plus par la boisson que par pur esprit de racisme », conclusion que nous trouvons quant à nous relever pour le moins de la hâte sinon d'une volonté de minimiser une situation que, pourtant, notre confrère reconnaît comme sérieuse...

● Au Quartier Latin à Paris. « Le Monde » du 6 mars publie le témoignage de deux de ses lecteurs sur des scènes de violences particulièrement odieuses dont s'est rendu

coupable un groupe de « sportifs » en survêtement à l'encontre de jeunes Arabes et de Noirs, le samedi 2 mars vers minuit et dont ils ont été témoins. A l'hôpital où ils ont accompagné plusieurs victimes, on reconnaît que « cela arrive souvent le samedi ». Le témoignage souligne que ce groupe a bénéficié de la complaisance des forces policières fortement concentrées dans ce quartier. Le M.R.A.P. a désigné une commission d'enquête.

● Dans la nuit du 6 mars, à Draguignan, des inconnus, circulant en voiture, ont lancé des engins explosifs constitués de paquets de cheddite contre trois maisons habitées par des travailleurs algériens, marocains et

tunisiens. Deux d'entre eux ont été blessés. C'est un miracle que l'on n'ait pas à déplorer de morts. Les assassins racistes du Consulat d'Algérie à Marseille font école. Et l'on peut regretter que le préfet n'ait pas cru devoir recevoir une délégation des travailleurs immigrés qui, dans le calme, s'était rendue à la préfecture pour faire part et de leur émotion et de leurs craintes. Des débrayages de protestation ont eu lieu le lendemain dans de nombreuses entreprises de travaux publics et du bâtiment. Le M.R.A.P. a écrit au préfet du Var pour lui demander des mesures énergiques afin de retrouver les auteurs de ces attentats et un châtement exemplaire.

## Réponses... et silences - Réponses... et silences - Rép

La recrudescence des violences et des campagnes de haine racistes ont déterminé plusieurs parlementaires de toutes tendances à intervenir sous forme de questions écrites ou orales, auprès des ministres intéressés, depuis septembre dernier. Les réponses (ou les silences) dans la plupart des cas sont décevants, voire inquiétants. Qu'en juge :

● Le 1<sup>er</sup> septembre 1973, M. Guy Ducloné s'émeut auprès du ministre de l'Information des campagnes racistes des derniers mois, et particulièrement d'un sondage auquel vient de procéder l'I.F.O.P. dont le caractère pernicieux, selon M. Ducloné, ne peut manquer d'alimenter ces campagnes. Et de préciser que le questionnaire soumis aux personnes interrogées, leur demande, pour qualifier les travailleurs immigrés de choisir, notamment, entre les adjectifs suivants : « vicieux - violents - fanatiques - agressifs - racistes - sales - culottes - exigeants - sans complexe - menteurs - etc. »

Soulignant le caractère scandaleux et offensant de ces questions, M. Ducloné demandait au ministre pour le compte de quel organisme ce sondage avait été effectué et s'il n'entendait pas poursuivre ses instigateurs.

Deux mois et demi après, le 14 novembre le Journal Officiel, page 5770, publie la réponse du ministre, réponse où l'on peut lire qu'« un sondage ou une enquête, ne peuvent en aucun cas, évidemment, être considérés comme une réponse à un problème posé, ni a fortiori, comme une déclaration de principe. Il est bien

connu également, que les méthodes et les techniques utilisées au cours des enquêtes d'opinions relèvent de la responsabilité des instituts compétents et qu'elles doivent être considérées dans leur ensemble et du point de vue de la recherche psycho-sociologique à laquelle elles s'intègrent ».

Le ministre ajoute que « les services compétents (?) ont estimé utile de faire réaliser un certain nombre d'études et qu'ils regrettent vivement la divulgation partielle et tendancieuse de certains éléments d'enquêtes, divulgations qui ne sont pas le fait de l'administration ».

Pas un mot de condamnation du questionnaire, objet de l'interpellation.

● Le 29 septembre, M. Yves Le Foll demande au ministre de l'Intérieur des précisions sur les enquêtes consécutives à la mort de vingt ressortissants algériens « après la crise pétrolière de 1971 » et des onze assassinats qui ont suivi les incidents de Marseille en août. La réponse figure au J.O. du... 14 décembre 1973. Elle préfigure le communiqué du 31 décembre, après l'interview de M. Bedjaoui, ambassadeur d'Algérie : un amalgame systématique entre crimes racistes et de droit commun, tout en reconnaissant que 47 affaires restent non résolues.

Au fait où en est l'enquête concernant l'attentat contre le consulat algérien de Marseille ?

● Le 19 décembre, M. Lazzarino demandait des explications, toujours au ministre de l'Intérieur, sur les conditions dans lesquelles l'attentat du Consulat de

Marseille avait pu se produire, et quelles mesures il comptait prendre pour mettre fin à la campagne de haine raciale développée à Marseille.

Le ministre répondait (le 2 mars) : « Les policiers ne sont pas habilités à fouiller les personnes se rendant dans un consulat étranger » : par conséquent, la présence d'une garde statique ce jour-là n'aurait pu prévenir l'attentat, précise-t-il. Quant à la répression vis-à-vis des instigateurs de la campagne raciale, « il appartient aux autorités judiciaires d'engager les poursuites. » Et pour conclure, le ministre déclare : « Le nombre des attentats ou agressions résultant de mobiles raciaux est sans commune mesure avec le nombre indiqué par une campagne politiquement orientée... » Cette campagne ayant en définitive pour résultat, selon le ministre, « de susciter le climat de xénophobie qu'elle prétend combattre ». C'est exactement ce qu'écrivit « Minute »...

● Le 25 janvier, M. Besson, attirant l'attention du ministre de l'Intérieur sur la gravité des attentats de caractère raciste, lui demandait quelles sont les mesures prises pour en retrouver les auteurs, d'une part et le résultat des enquêtes en cours d'autre part. Le ministre lui répond : 1<sup>o</sup> que ces attentats « n'ont que très rarement un mobile raciste, contrairement à ce qu'affirme une certaine presse, à des fins politiques » et il cite l'exemple de Roubaix... 2<sup>o</sup> En ce qui concerne les enquêtes, le ministre affirme « que le pourcentage de découvertes des coupables, auteurs

## Etre immigré en France...

— Le dimanche 3 mars, à Avignon, six travailleurs portugais sont morts sur « leur » chantier. En effet, le baraquement-salle de repos-dortoir qui leur avait été attribué, dressé au pied d'un mur de soutènement de quinze mètres, a été écrasé par l'écroulement de ce mur.

Quelles qu'en soient les causes : pluies abondantes, excavations trop importantes, ébranlement par des fourreaux de mines, il est indéniable que d'autres conditions de logement, de travail, de vie, auraient certainement évité ce drame.

Un meeting a eu lieu à Avignon, le

8 mars, pour dénoncer ce scandale et réclamer des mesures en vue du logement décent des immigrés. Au nom du Comité régional du M.R.A.P., Serge Kriwkoski a envoyé un message de solidarité, qui se conclut par cette question : « Combien faudra-t-il encore compter d'accidents de ce genre pour que soient prises les mesures qui s'imposent ? »

✱

— Soutenu par la C.G.T. et le M.R.A.P., M. Cardozzo, un ouvrier portugais, vient de porter plainte contre son employeur : l'entreprise de travaux publics Pezzetti, de La Trette, dans l'Isère.

Tout comme ses compagnons, M. Cardozzo touchait un salaire dérisoire, était obligé de travailler dimanches et jours fériés, et tout cela sans feuille de paie. Il est logé dans un taudis dépourvu d'eau, d'électricité et de chauffage.

Mieux, au cours de la conférence de presse organisée le 12 mars par la C.G.T. et le M.R.A.P., il a été révélé, que ce patron d'un genre spécial se livrait sur ses ouvriers portugais à de fréquents « passages à tabac ».

C'est ainsi que le 2 février, M. Cardozzo fut frappé si violemment qu'il dut être hospitalisé du 4 au 19 février à l'hôpital de La Tronche...

— A Coutry, près de Chelles (Seine-et-Marne), 56 personnes vivent dans un micro-bidonville : 7 familles avec 42 gosses. On y vit dans la boue, dans le froid.

Dans la nuit du 16 au 17 janvier, une toiture de tôle s'envole, emportée par la tempête. Des poutres vermoulues s'effondrent, des trombes d'eau s'engouffrent à l'intérieur des baraques. Dans l'une d'elles, sans toit, vivent depuis ce jour 9 personnes, dont 7 enfants. Pardon, une bâche a été installée sur le toit béant...

Cette situation intenable n'a nullement ému les municipalités de Coutry et de Chelles, qui se refusaient encore ces jours-ci à intervenir auprès des offices H.L.M. de la région où des logements sont disponibles.

Mieux, à Coutry, on repousse, depuis 1967, la proposition de la Préfecture de construire une cité pour reloger les habitants des bidonvilles. « Pas d'étrangers chez nous », répondent le maire et ses conseillers...

Le 21 février, une délégation d'organisations de Chelles et de Coutry, conduite par le député Gérard Bordu, et Lucky Thiphaine, secrétaire nationale du M.R.A.P., s'est rendue à la sous-préfecture de Meaux, pour demander le relogement rapide des 57 habitants du bidonville sinistré.

### Les mêmes mots...

Ce dessin est reproduit d'un de ces petits fascicules, édités et distribués pendant l'occupation par l'« Institut des questions juives »... sous le titre « Le chancré qui a rongé la France », mais sur les autres pages on peut relever aussi des slogans de la même veine : « Un an après son arrivée [le juif] il s'est enrichi à nos dépens », « Avec l'argent qu'il nous a volé... », « Ayant raflé l'épargne, il exporte les capitaux français », etc.

Trente ans après, « Pour un Ordre Nouveau », « Minute » et d'autres, hélas, n'ont rien inventé, si ce n'est d'avoir remplacé « le juif » par « l'arabe »...

Et « le juif pouilleux » est devenu « l'armée de mercenaires pouilleux » pour « Ordre Nouveau ».

DEPUIS 100 ANS LE JUIF POUILLEUX  
VENANT DE SON GHETTO NATAL  
ENVAHIT LA FRANCE.



(1) Elle est l'objet d'une nouvelle intervention de M. Léon Feix.

L. A.



si ce n'est pas du racisme...

# Voici comment minute anesthésie ses lecteurs

**M**INUTE a maintenant deux cibles privilégiées : outre les travailleurs immigrés, d'où viennent, selon cette feuille, tous les maux dont nous souffrons, le M.R.A.P. est, de plus en plus souvent, pris à partie dans ses colonnes. C'est toute une page que le numéro du 27 février consacre à la manifestation organisée le 9 février, à Paris, contre les crimes racistes, sur l'initiative du M.R.A.P., appuyée par 27 organisations diverses.

« S'il y avait des crimes racistes, affirme en substance « Minute », notre journal serait le premier à les condamner, mais il n'y en a pas » : le M.R.A.P. fabrique de fausses victimes, il est faux que le racisme tue en France. Ainsi, « Minute » n'a pas à condamner les racistes : le contraire eût été surprenant.

On peut se demander si son article anonyme du 27 février aura convaincu quelques-uns de ses lecteurs, et si c'est le cas, il faut croire que l'esprit critique est ce qui leur manque le plus. Qu'on en juge :

## Ivrognes, voyous... et racistes ?

Les manifestants, rassemblés à l'appel du M.R.A.P., portaient des pancartes où figuraient les noms de 20 immigrés — la plupart Algériens — tués en France entre juillet 1973 et janvier 1974, dans des conditions telles que le racisme apparaît comme le mobile de ces crimes. « Minute »

n'en a vu que 15, et ne donne donc aucune précision sur cinq des cas retenus pour illustrer la vague d'agressions qui ne cesse de s'amplifier.

Quant aux quinze victimes citées par « Minute », c'est avec un visible embarras que l'auteur de l'article s'emploie à « démontrer » que le racisme n'a joué aucun rôle dans leur mort.

Le procédé auquel il recourt le plus fréquemment consiste à « arranger » les circonstances du drame ou sa signification : il ne s'agit plus que de simples « faits divers », où le racisme n'a aucune part.

Ainsi, dans deux cas, « Minute » invoque l'alcool. C'est affirme-t-il, dans une « bagarre entre ivrognes » que Rachid Mouka a été tué à coups de hache, le 26 août, à Marseille ; et l'assassin, qui, le même jour, a visé et tué Rabah Mouzzali, dans un café du Perreux (94), avec une carabine 22 long rifle équipée d'un silencieux, « était ivre » ; de plus, il voulait se venger à la suite d'une rixe qui avait eu lieu quelques mois plus tôt. Il ne vient pas à l'idée du rédacteur qu'un ivrogne puisse être aussi un raciste, et que, précisément, les vapeurs de l'alcool peuvent contribuer, en le libérant des interdits sociaux, à favoriser son geste criminel. N'est-il pas étonnant que dans ces dramatiques « bagarres d'ivrognes », dont on parle souvent à propos de telles affaires, ce soit toujours l'Algérien qui... « trinque » ?

De même, « Minute » ne s'étonne pas que Saïd Ghilas ait été retrouvé



Cette photo a été prise lors de la manifestation organisée par le M.R.A.P. - Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour le Paix - à Paris.

quatre jours plus tard, dans des circonstances comparables à celles du meurtre de Rachid Mouka : mêmes blessures, même proximité d'une voie ferrée de la région marseillaise. Le rédacteur, qui a réponse à tout, écrit que ce travailleur « aurait » été atteint par un objet tombé d'un wagon.

Que Amar Nadour ait été tué d'un coup d'écorchoir à la suite d'une discussion sur le pétrole, devant un café de Bitche (14 janvier), cela suffit comme explication à « Minute » pour prouver que le racisme n'était pour rien dans l'affaire. Pareillement il lui suffit d'indiquer que le Portugais Fernando Ramos a été tué à Ivry (2 juillet) « par une bande de voyous » : quel était donc le mobile de ces voyous motorisés qui, auparavant, avaient attaqué déjà plusieurs travailleurs maghrébins ? Cela, « Minute » n'en a cure.

Autre affaire : à Marseille, le 18 septembre, un jeune Tunisien, Mohamed Ali Ben Brahim, occupé à un déménagement, heurte involontairement le landau d'un enfant. La mère de celui-ci s'arme d'une carabine et le tue à bout portant. « Minute » trouve à la meurtrière toutes les excuses : la victime — pour se conformer sans doute à l'image raciste de l'Arabe, « sortit un couteau » et « se précipita » vers un autre enfant. Le rédacteur trouve normal que la mère soit alors partie chez elle chercher une arme. La psychose raciste que certains s'efforçaient alors d'entretenir à Marseille n'est pour rien dans cette tragédie !

Et à propos de l'attentat du consulat d'Algérie à Marseille (14 décembre), qui fit quatre morts et vingt blessés, « Minute » suggère une nouvelle fois, malgré les démentis officiels, que des Algériens pourraient en être les auteurs.

Donc, pas de racisme dans tout cela... Pourtant, il est des cas où « Minute » fait preuve d'une certaine prudence. Concernant Ahmed Rezki, tué d'une balle à Metz, devant le foyer où il résidait (28 août), il et dit qu'« aucun indice ne permet de faire croire que le meurtre a une relation quelconque avec ce qu'on appelle la vague de racisme » (ce serait la conclusion de l'enquête). Dans le cas de Ham-mou Mebarki, tué à Marseille, le 26 août, « rien ne permet d'affirmer qu'il s'agit d'un crime raciste ». Pourtant, ces crimes présentent les mêmes caractéristiques que d'autres agressions indubitablement racistes, et l'Amicale des Algériens en Europe, après enquête, est formelle à ce sujet.

Mais il est au moins trois affaires où, dépassant le doute, « Minute » se trouve dans l'obligation de confirmer nos dires, avec plus ou moins de réticences. Ainsi le rédacteur reconnaît qu'« on ne peut écarter l'hypothèse du racisme bien qu'en fait, il n'y ait aucune preuve », dans le meurtre de Ben Sala Mekernef à Marseille, le 2 septembre... « Racisme ? Peut-être, mais rien ne l'établit », veut-il bien admettre en ce qui concerne le meurtre de Ben Ahmed Abdelkader, tué d'un coup de carabine, le 7 octobre, dans une rue de Saint-Etienne. Et plus précisément : « Lahbib Backour a bien été victime d'un crime de raciste », le 7 janvier, dans la banlieue lyonnaise.

## Quand « Minute » se contredit

Il faut, pour terminer, en venir au cas de Ladj Lounès, ce jeune Algérien de 16 ans, abattu, le 28 août, à Marseille, alors qu'il se promenait près de son domicile, par quatre balles de 7,35 tirées d'une voiture. Tout ce que « Minute » trouve à écrire, dans son numéro du 27 février, c'est que ce jeune homme « était... un trafiquant de drogue et de barbituriques ». Or, le rédacteur de l'article a sans doute omis de jeter un coup d'œil à l'article de Jean-Pax Mefret, paru quelques semaines plus tôt sur le même sujet, dans « Minute » du 9 janvier. « Bien sûr, écrivait celui-ci, il ne saurait être question de nier le caractère effecti-

vement raciste de certains crimes commis ces temps derniers à Marseille. Tel celui du jeune Ladj Lounès, abattu dans la banlieue phocéenne... »

Mais, voilà : aujourd'hui, comme les crimes racistes se multiplient et que les Français prendraient mieux conscience, s'ils les connaissaient, de l'horreur du racisme, « Minute » s'évertue plus encore qu'au début de l'année, à en minimiser le nombre et la gravité. Il s'agit pour lui d'anesthésier ses lecteurs, afin de les rendre insensibles au sang d'autrui quand autrui est un immigré : pour cela, on escamote les motivations racistes, par le doute, ou en « arrangeant » la réalité, on condamne le racisme en général, mais pas les méfaits qu'il engendre, et lorsque cela s'avère nécessaire on ne craint pas de se contredire d'un numéro à l'autre. Les lecteurs, eux auront oublié, et conditionnés par la haine contre les immigrés qui leur est distillée en permanence, c'est en toute bonne conscience qu'ils admettront qu'après tout, ce n'est pas si grave quand un Algérien est tué dans la rue... et puis, cet adolescent assassiné n'était qu'un trafiquant de drogue, cet autre avait sorti un couteau... ce n'est pas étonnant, « ces gens-là » sont tous de dangereux individus.

Ainsi, semaine après semaine, « Minute » accrédite l'idée que les immigrés algériens menacent la sécurité

des Français alors que des dizaines d'entre eux tombent victimes d'odieuses agressions. Et il conclut : « C'est le M.R.A.P. qui provoque au racisme, en « fabriquant » de telles victimes, en tentant de faire croire coûte que coûte qu'il y a un problème raciste en France et, à force d'en parler, de le faire naître... »

Le plus alarmant, dans cette campagne scandaleuse, c'est que de tels propos correspondent, hélas ! à certaines prises de positions officielles, qui tendent, elles aussi, à nier le racisme et qui préconisent un silence pudique sur ce sujet épineux.

« Minute » pourrait moins facilement tromper son monde si des recherches efficaces étaient menées dans le cas d'agressions, mortelles ou non, perpétrées contre les immigrés. Mais rien n'est fait pour intéresser l'opinion aux enquêtes, aux poursuites... et les mois passent sans que les criminels soient retrouvés. Si, par hasard, ils sont arrêtés, on les relâche bien vite, comme à Roubaix, en décembre ; et alors qu'une sévérité particulière serait indispensable pour stopper cette vague de haine, nous ne connaissons pas de cas où un coupable ait été condamné pour un acte de cette sorte.

Ainsi, « Minute » (et d'autres) peuvent affirmer : « Racisme ? Connais pas ! »... tandis que le racisme tue.

# Falsifier pour faire peur

**L**E 2 février, à 19 h 30, place Gambetta, en plein centre de Cavillon, la cité du Vacluse célèbre par ses primeurs, un incident éclate brusquement entre des travailleurs immigrés nord-africains et une bande « qu'a priori on ne reconnaît pas être de la cité ».

Les origines de ces heurts semblent être, la veille, une première provocation dans un cinéma, à l'encontre de travailleurs maghrébins. Quoi qu'il en soit, l'incident revêt d'emblée la forme typique d'une provocation délibérée, comme l'écrit « Le Provençal » du 12 février. Ce journal, démentant les premières informations diffusées, précise que « la prétendue bagarre générale qui a opposé Nord-Africains, armés de couteaux et de rasoirs, à des Européens n'est en fait qu'une « simple bagarre ».

Passons sur cet euphémisme, car « Le Provençal » précise ensuite que deux Nord-Africains ont été « provoqués et agressés par des individus qui organisèrent ensuite « une véritable chasse au Nord-Africain » du côté du Foyer de la

**Une bagarre banale dégenère en raid sanglant**

## MAINTENANT CAVILLON A PEUR DE SES Nord-Africains

**C**AVILLON ignorait le racisme. Dans ce gros centre de primeurs, situé à 10 km de Marseille, il y avait certes un nombre limité de travailleurs immigrés, mais pas plus de 20 000 habitants de la ville.

Le 1er février, à 19 h 30, place Gambetta, en plein centre de Cavillon, la cité du Vacluse célèbre par ses primeurs, un incident éclate brusquement entre des travailleurs immigrés nord-africains et une bande « qu'a priori on ne reconnaît pas être de la cité ».

Les origines de ces heurts semblent être, la veille, une première provocation dans un cinéma, à l'encontre de travailleurs maghrébins. Quoi qu'il en soit, l'incident revêt d'emblée la forme typique d'une provocation délibérée, comme l'écrit « Le Provençal » du 12 février. Ce journal, démentant les premières informations diffusées, précise que « la prétendue bagarre générale qui a opposé Nord-Africains, armés de couteaux et de rasoirs, à des Européens n'est en fait qu'une « simple bagarre ».

Passons sur cet euphémisme, car « Le Provençal » précise ensuite que deux Nord-Africains ont été « provoqués et agressés par des individus qui organisèrent ensuite « une véritable chasse au Nord-Africain » du côté du Foyer de la



Sonacotra, route du Pertuis, en en laissant trois ou quatre sur le sol. »

Quant au « Dauphiné Libéré » du même jour, il écrit : « Il apparaît certain que des Arabes ont été agressés tout près de la Sonacotra par des individus armés de bâtons. »

### Est-ce un incident isolé ?

« Le Provençal » écrit encore : « Cette véritable « ratonnade », à laquelle se sont livrées certaines personnes... met en lumière une véritable psychose, avec la sordide intention pour certains groupes de rétablir un racisme... qui devrait être à jamais bannis, tant les effets provoqués lors de la dernière guerre sont encore vivants dans les mémoires. »

De son côté, « Le Dauphiné Libéré », après avoir souligné que M. Fischer, directeur du Foyer, n'a jamais eu, depuis 4 ans qu'il le dirige, de problèmes avec les locataires, signale que, par souci d'apaisement, les responsables de l'Association des Algériens en France avaient demandé à leurs compatriotes de rester dans les locaux de la Sonacotra.

Le lundi matin, au cours d'une assemblée, en présence des responsables des associations, mais aussi des représentants des consulats d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, M. Adou, un responsable de l'Amicale des Algériens, a déclaré : « Ce n'est pas la première fois que cela se produit. Mais, cette fois-ci, ils ont été pourchassés jusque dans leur foyer. C'est la raison pour laquelle ils ont eu peur et ne sont pas allés travailler. »

Et le reporter du « Dauphiné Libéré » souligne : « Peu à peu, les langues se déliaient, et l'on apprenait que certains travailleurs immigrés, qui se félicitent par ailleurs de constater qu'ils sont bien acceptés par l'ensemble de la population, avouaient avoir été menacés, bousculés, à de nombreuses reprises, et ceci particulièrement depuis le début de la crise du pétrole. »

Enfin, quant aux conséquences de cette bagarre, consultons toujours la presse régionale :

« Une dizaine de blessés, tous nord-africains, dont l'un, Saïd Boumahdaf, hospitalisé, a été cruellement frappé à coups de chaîne de tronçonneuse et de barre de fer. » (« Le Provençal ».)

« Voici l'identité des blessés victimes des affrontements : aucun Européen et aucun militaire, ainsi qu'il avait tout d'abord été dit, ne figurent sur cette liste. » (« Le Dauphiné Libéré ».)

### Comment « Minute » écrit l'Histoire

Dix jours après ces événements « Minute » n'en fera pas moins d'une page, sous le titre affolant : « Maintenant Cavillon a peur de ses Nord-Africains. »

Selon son « reporter », Cavillon ignorait le racisme « jusqu'à présent », et il explique la bagarre par une réflexion faite à des Nord-Africains « un peu gais », la veille dans un cinéma, par des spectateurs français.

« Par hasard », le lendemain, les deux groupes se rencontrent. Qui a ranimé l'incident de la veille ? « Minute » ne le sait pas... C'est l'affrontement. Mais « les Algériens décrochent rapidement ».

Et c'est alors une vision apocalyptique de la situation qui passera devant les yeux du lecteur... qui n'en pourra contrôler l'exactitude.

« Dix minutes plus tard, les rues de Cavillon s'embrasent dans la folie et le terreur. Une trentaine de Nord-Africains reviennent vers le centre de la ville armés de rasoirs, de manches de pioche, de couteaux à pain et de chaînes de tronçonneuse. »

Chaîne de tronçonneuse qui, comme par miracle, rappelons-le, fera un blessé... nord-africain. Et « Minute », toujours sur sa lancée, de décrire alors « la charge sur les trottoirs, armes brandies, contre des jeunes de quinze ans ».

Deux sont blessés (« Minute » cite leur nom), un militaire « qui a fait le mur », aussi. Puis trois autres jeunes « au moins ».

Pourquoi ne se sont-ils pas fait connaître ? La peur des représailles, selon « Minute ». Ce qui n'empêche pas pour autant le rédacteur de citer leurs noms...

Il est vrai que « quatre Arabes sont aussi blessés, dont un ira à l'hôpital ».

Mais le lecteur de « Minute », angoissé devant cette folie meurtrière « jamais vue », ne connaîtra jamais le témoignage du jeune Ahmed Benaïssa, cité par « Le Provençal » : « Je rentrais au Foyer à la hauteur du poste à essence, quand quelques jeunes à moto m'ont entouré : « On va te couper la tête, m'ont-ils dit, et ils ont commencé à me frapper. » Et savez-vous avec quoi ? Avec la canne dont se servait Ahmed, car il avait une jambe cassée...

Et le comble : « Il n'y eu ni arrestation, ni inculpation. Le commando arabe est rentré dans son foyer sans être inquiété. » Pourtant, selon « Minute », les gendarmes sont venus renforcer la police pour rétablir l'ordre. Alors ?...

Pour faire « objectif », on cite le directeur du Foyer : « Les garçons qui logent ici sont des travailleurs, ce ne sont pas des voyous. » Bien sûr, mais, voyez-vous, « Minute » n'est pas dupe, le directeur est bien gentil, mais ce n'est pas lui qui dirige, ce sont les responsables de l'Amicale des Algériens, qui sous prétexte d'antiracisme incitent à « la haine et à la peur ». Mais là encore, le lecteur ne connaîtra rien de leurs déclarations, reproduites par la presse régionale, déclarations dont le ton mesuré est en contraste frappant avec les propos excités du rédacteur de service...

Et voici la menace voilée pour terminer : « Rien ne sera plus comme avant à Cavillon entre les deux communautés... Car les Cavillonnais grondent — vivre dans la crainte, disent-ils, ce n'est pas supportable. Si c'est cela le racisme, nous serons bien contraints d'y venir. »

Voilà comment, à travers deux numéros, « Minute » s'emploie à rejeter sur les victimes du racisme, et ceux qui le dénoncent, la triste réalité d'actes inqualifiables !

**ADHÉREZ  
AU M.R.A.P.**

(Cotisation annuelle 20 F)

## PIEDS SENSIBLES

*Les chausseurs du super-confort et de l'élégance*

Choix UNIQUE en CHEVREAU, en SPORTS et en BOTTES  
Femmes du 35 au 43 — Hommes du 38 au 48  
6 largeurs différentes

- (9°) GARE SAINT-LAZARE, 81, rue St-Lazare (M° Saint-Lazare - Trinité)
  - (6°) RIVE GAUCHE, 85, rue de Sèvres (M° Sèvres - Babylone)
  - (10°) GARE DE L'EST, 53, boulevard de Strasbourg (M° Château-d'Eau)
- Magasins ouverts tous les lundis

A la  
manière  
de...

**S**UR des devantures de magasins, des inscriptions injurieuses, des étoilles juives barbouillées à la peinture : dans le quartier du Sentier, à Paris, ce lundi matin de février, les passants pouvaient s'y méprendre. Car ces méthodes furent pratiquées par les nazis en Allemagne, dans les années 30, et on sait ce qu'il en est résulté. On comprend donc l'émotion qui régnait dans ces rues où travaillent de nombreux commerçants juifs, qui tous se connaissent plus ou moins. Et des gens qui ne les connaissent pas, convaincus qu'il s'agissait d'une opération antisémite, entraînent serrement la main et dire leur solidarité aux victimes de ces agressions odieuses.

En fait, l'origine de ces barbouillages n'était pas celle qu'on pouvait croire à première vue. « Juif honteux », « Juif anti-Israël » : les inscriptions montraient que leurs auteurs étaient des juifs reprochant à d'autres leur attitude sur le problème du Proche-Orient, leurs idées sur la question juive. C'est l'intolérance, le fanatisme qui s'exprimaient dans ces souillures.

### Un chantage inadmissible

Ce n'est pas la première fois que de tels faits se produisent, depuis quelques années, au Sentier et dans le Marais. Les commerçants visés sont ceux qui, en dépit de démarches très pressantes, voire de menaces, ont refusé de verser à la collecte pour Israël, les sommes parfois énormes qui sont exigées d'eux ; ou qui n'approuvent pas la politique du gouvernement israélien ; ou qui, d'une façon ou d'une autre ne se plient pas au conformisme que certains voudraient imposer aux juifs dans ces quartiers.

« Juif honteux ? nous a dit l'un des commerçants dont la vitrine a été couverte d'inscriptions... Je suis un juif sans complexe, et solidaire de tous les juifs, après ce que nous avons souffert. Seulement, je ne suis pas croyant. Et je suis le seul dans ce secteur à n'avoir pas fermé ma boutique pour la fête religieuse de Yom Kippour. Cela m'a valu des imprécations, des menaces. Et voilà maintenant ces inscriptions stupides. Dans le cou-

loir à côté, il y en a d'autres, faites depuis quelque temps par des antisémites, celles-là : « Juifs, hors de France !... » Nous sommes pris entre deux formes de fascisme. »

L'un des commerçants traités de « juif honteux » avait refusé, l'avant-veille, d'apposer dans sa vitrine une affiche d'une organisation sioniste ; un autre, sommé de présenter le reçu prouvant son versement au Fonds Social Juif Unifié (F.S.J.U.), s'était entendu lancer par ses interlocuteurs, après son refus : « Ne t'étonne pas s'il t'arrive quelque chose... » Un autre encore s'interroge : « Je verse ce que bon me semble, je suis un ami d'Israël, mais je me considère comme un Français à part entière, est-ce cela qui m'est reproché ? »

Quel est l'état d'esprit de ceux qui se livrent à un tel chantage ? Est-ce le souvenir du nazisme qui les hante, et cherchent-ils, en imitant les persécuteurs d'hier, à se libérer d'un passé douloureux ? Leur comportement relèverait alors des séquelles morbides laissées par ce passé. En réalité, il faut plutôt constater, pensons-nous, que les courants politiques ne se confondent pas avec les divisions religieuses ou ethniques, et que, comme on nous l'a répété plusieurs fois au cours de cette enquête, on peut être juif et fasciste à la fois. Ainsi, dans le Sentier, dans le Marais, se dessine de plus en plus le clivage entre ceux (très minoritaires) qui approuvent ces méthodes et ceux qui les condamnent, par delà leurs appartenances diverses et leurs conceptions respectives sur Israël.

Pour la première fois, des plaintes ont été déposées à la suite de barbouillages de cette sorte. Le M.R.A.P. a été alerté. Il est intervenu auprès du F.S.J.U., du C.R.I.F. (Conseil Représentatif des Institutions Juives de France), de certains collecteurs locaux, des élus des arrondissements concernés, leur demandant de « prendre position fermement et publiquement contre ces excès, qui risquent de créer dans ces quartiers un climat détestable, préjudiciable aux bonnes relations au sein de la communauté juive, de même qu'entre celle-ci et le reste de la population. »

### Selon ses convictions et sa conscience

A ce jour, deux sur trois des collecteurs ont répondu, par des lettres à peu près identiques, où ils affirment notamment que leurs propres boutiques ont été aussi souillées par des inscriptions injurieuses, sans autre précision, et s'élèvent « comme tous ceux qui pensent avoir un peu de bon sens », « contre ces procédés qui desservent la cause d'Israël au lieu de la servir ».

« Concernant votre demande de prise de position, écrivent-ils encore, je suis tout disposé à le faire, mais n'étant pas un homme public, je ne peux m'adresser qu'à un groupe réduit, c'est-à-dire à mes amis (et camarades). »

Le F.S.J.U. répond au M.R.A.P. en ces termes : « Tout autant que vous, le Fonds Social Juif Unifié réproouve hautement des actes qui ne peuvent être que l'initiative d'irresponsables mentaux ou de provocateurs. Dans les actions de collecte qu'il mène ou qu'il inspire depuis 25 ans, il a tout le temps écarté tout recours à la pression, voire au chantage, pour ne devoir ses résultats qu'à l'adhésion volontaire du large public juif qui s'y associe. »

Et le C.R.I.F. : « Les incidents que vous avez bien voulu nous signaler nous étaient connus et avaient déjà suscité de la part des dirigeants du C.R.I.F. des réactions identiques à celles que vous exprimez dans votre lettre. Ces actes ne peuvent en effet que desservir la cause d'Israël. »

Par ailleurs, deux conseillers de Paris, MM. Jean Tibéri, député, et Jean Legaret, sénateur, ont fait savoir au M.R.A.P. qu'ils partageaient son émotion.

Espérons qu'il aura suffi de rendre ces réponses publiques pour que, désormais, le conflit du Proche-Orient ne serve plus de prétexte aux menées intolérables de quelques « ultras » en mal de fascisme. Il importe que dans le Sentier, le Marais, comme partout ailleurs, chacun, juif ou non, puisse se conduire et s'exprimer librement, selon ses convictions et selon sa conscience.

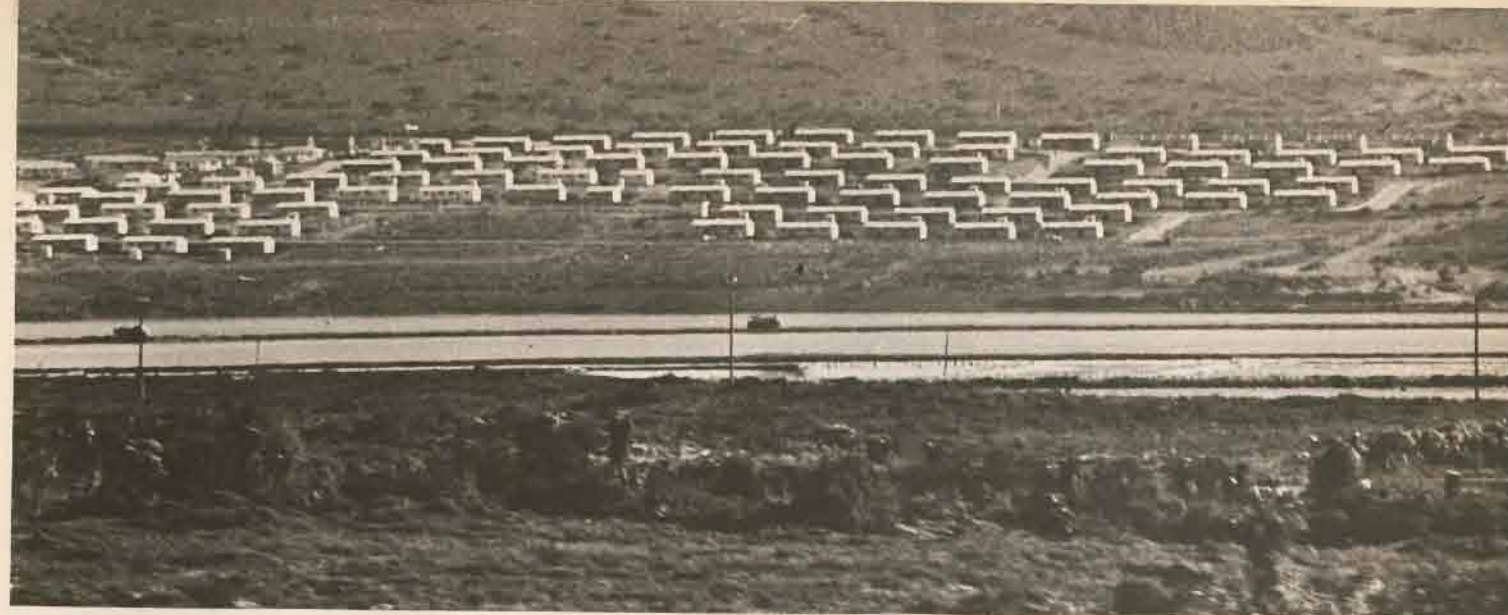
Claude HENARÉS.







Pour non-européens seulement...



Camp de concentration ? Non, cités réservées exclusivement aux Africains !

## Vision de l'apartheid

**J**OHANNESBURG, août 1973 : un froid glacial et une lumière crue, aveuglante. Il y a peu de monde dans les rues et les passants, pour la plupart, sont des noirs, curieusement attifés, femmes enroulées dans des couvertures criardes, hommes vêtus d'un long manteau gris, rapé, issu du siècle dernier, feutre sur la tête. Les blancs ? Ce sont eux les propriétaires des nombreuses autos qui emplissent la ville industrielle et active. Ils ne vont guère à pied en cette saison (Et, dans la campagne, sur les routes merveilleusement entretenues qui sillonnent le Transvaal, exceptionnelles sont les voitures n'appartenant pas à des Afrikaners; les autres, sur le bas-côté du chemin, passent, en groupe, hâtivement, rentrent aux villages, dont on aperçoit les cases de loin en loin, ornées de dessins géométriques).

Cet apartheid qui maintient dans la ségrégation tout ce qui n'est pas de pure race blanche, en Afrique du Sud, m'a causé dès le premier matin de mon arrivée, un sentiment d'horreur, devenu bientôt physiquement intolérable : cette tristesse morne des gens sur les trottoirs, se parlant peu, marchant côte à côte, mains enfouies dans les poches et des enfants noirs agglutinés autour d'une poubelle pour en extraire quelques livres déchirés, qu'ils se disputent sans cris, des petits vieux, déjà, dressés, aux aguets...

Dans ce beau pays que vantent sans scrupule nos agences de voyage, on n'essaie pas de leurrer le touriste, comme si tout ce qui se passe là est chose naturelle. Et je plains le promeneur en quête de plaisir, venu innocemment pour se distraire : comment résister à l'obsession des placards interdisant la présence des « coloured » partout, sur les vitrines des magasins,

sur les portes des restaurants, des toilettes, sur les bancs, à la gare, dans les trains, et même — je n'en croyais pas mes yeux — en pleine nature, au seuil d'un petit sentier. *White-non white, white-non white*, partout, comme une litanie qu'on finit par réciter sans s'en apercevoir. Cette fureur de la ségrégation apparaît semblable à une maladie mentale (s'étendant à de risibles discriminations dans les hôtels comportant bars pour hommes seuls, bars pour couples, pour gens sans cravate et pour gens avec cravate...).

On vit dans un pays de fous, dans une prison dont les geôliers auraient perdu la raison, classent, séparent, divisent. Mais, vite, on se rend compte que dans la politique de l'apartheid, la maladie n'est pas en cause et que

cette mise en cellule de l'individu a sa base dans l'intérêt. Les esclaves qu'on a fabriqués, plus malheureux que des esclaves — car on leur raconte qu'ils sont des hommes, comme les autres —, ont, dans leurs quartiers lointains et sinistres, des panneaux ornés d'une publicité faite pour eux, dans laquelle les enfants qui vantent la meilleure confiture, sont noirs, et les femmes qui emploient la meilleure lessive sont noires. Et, ils ont un « chez eux » où ils rentrent, le soir, comme tous. Mais, ces lieux qu'on leur a attribués pour nicher, sont sordides; bidonvilles qu'on n'envisage pas d'améliorer. Ils vous regardent avec inquiétude lorsque vous traversez les rues, si peu rues, ils tournent le dos lorsque vous essayez de dire quelque chose, de faire avouer quelque chose, et les enfants

s'enfuient à votre appel, se cachent dans les tas de ferrailles, dans les cimetières d'autos qui sont l'horizon de leur vie.

« Ils ne sont jamais contents de ce qu'on fait, ils en réclament toujours davantage », me dit un chauffeur de taxi, Afrikaner aux joues rouges, éclatant de tranquillité. Il y a, dans le petit hôtel de campagne où nous dormons, plein de domestiques de couleur, des femmes, des enfants, qui courent affairés. Et nous sommes tous frappés par l'état d'indifférence et d'acceptation avec lequel ils se soumettent aux ordres impératifs des maîtres.

Une hypocrisie adroite et calculée donne, sur l'ensemble du pays, l'impression que tout se passe avec le consentement de tous. Il y a peu de police dans les rues et je n'ai vu qu'un

noir appréhendé, fouillé, malmené, puis emmené, sans qu'il oppose la moindre résistance.

Les métiers du Cap, extrêmement nombreux, parfois plus blancs que les blancs, n'échappent pas à la ségrégation : dans la ville qui, au pied de la Montagne de la Table, respire la sérénité, la joie de vivre, ils ont, eux aussi, quartiers réservés, écoles réservées, interdiction de mariage mixte, inégalité de salaires. Ce n'est pas la couleur de leur peau, ce n'est pas la forme de leurs yeux qui me les ont fait connaître, c'est intraduisible, une manière spéciale de frôler les murs, une manière spéciale de regarder, de croiser les seigneurs du lieu, en s'effaçant, en s'écrasant.

Et pourtant, chaque Afrikaner a la Bible à côté de son lit. Ces descen-

dants de fermiers hollandais, de huguenots, de colons anglais, justifient la politique de la séparation en interprétant de façon utilitaire le livre saint, se convaincant avec bonne conscience que Dieu les a chargés de maintenir la République sud-africaine et de la conduire vers la prospérité. Une prospérité pour laquelle travaillent, dos courbés, esprits conditionnés, corps las, les innombrables employés des mines qu'on vous incitera à visiter, participants de circuits organisés, afin d'avoir tout admiré de l'Afrique du Sud, et dans lesquelles vous descendrez, réjouis, main devant les yeux pour ne pas voir ces gens, des choses à vrai dire, réduits aux gestes qui permettent d'espérer survivre.

Mais, dans l'enclave libre du Swaziland, on marche tête levée et les enfants y sont des enfants, pas des petits robots construits pour le service exclusif d'une société. Et cette vue apaise la respiration bloquée depuis des jours, redonne courage : l'horrible condition des non-blancs d'Afrique australe, telle que nous l'avons vue, n'est que passagère, ils vont se réveiller. Si nous tous réunis luttons pour eux, chacun dans notre sphère, puis avec eux lorsque le moment sera venu, le temps viendra où l'on pourra sans honte accepter d'aller passer des vacances dans ce pays « aux étendues magnifiques » comme disent les prospectus et dans lequel, enfin, les réserves ne seront plus habitées que par des animaux.

Annie LAURAN

« Apartheid » est un mot africains qui désigne le fait d'« être placé à part ».

C'est le fondement de la politique raciale du Gouvernement de l'Afrique du Sud que le D<sup>r</sup> H.-F. Verwoerd, Premier ministre a exposé ainsi au cours d'un discours devant le Parlement le 25 janvier 1963 :

« Réduit à ses termes fondamentaux, le problème est très simple : nous entendons garder blanche l'Afrique du Sud... « La garder blanche » ne peut vouloir dire qu'une chose, la domination des blancs. Il ne suffit pas que les blancs « dirigent ou guident » ; il faut qu'ils « dominent » qu'ils aient la « suprématie ». Si nous admettons que le désir du peuple est que les blancs puissent continuer à se défendre en maintenant leur domination... nous disons que ce résultat peut être atteint par le développement séparé. »

Rappelons que l'Afrique du Sud comptait en 1967 une population de 18 733 000 âmes dont 12 750 000 Bantous (autochtones),

1 859 000 personnes de couleur (ou sang mêlé), 561 000 asiatiques et 3 563 000 blancs.

Le 21 mars 1960, des dizaines de milliers d'Africains avaient organisé, à travers l'Afrique du Sud, des manifestations afin de protester contre les discriminations raciales et plus particulièrement contre le système des « laisser-passer ». A Sharpeville, localité africaine située près de Vereninging, la police tira sur un rassemblement pacifique d'Africains. Il y eut 68 tués et près de 200 blessés.

C'est à ces victimes de l'apartheid en même temps qu'à toutes les victimes du racisme et de l'antisémitisme que nous pensons en célébrant la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale proclamée par l'O.N.U. le 28 octobre 1966, et que seule l'Afrique du Sud refusa d'approuver.

Qu'il nous soit permis de rappeler que le gouvernement français est un des principaux fournisseurs de matériel militaire, entre autres, à ce pays.

Documents photographiques, du Service d'Informations des Nations Unies.



## en bref

### Les pétroliers (suite)

Devant les scandales qui éclatent aux U.S.A., au Japon, en Italie, en France, et qui lèvent un coin du voile sur les vrais responsables de la crise énergétique de ces derniers mois, Raymond Aron s'interroge dans « Le Figaro » du 25 février : « Assiste-t-on à une nouvelle chasse au sorcières ? »

C'est tout de même aller un peu loin. Certes le cartel des compagnies pétrolières n'est pas seul en cause et on peut aussi « s'interroger » sur la passivité, voire la compréhension, des gouvernements intéressés. Le cas de la France est de ce point de vue fort significatif.

En fait, six mois après les mesures prises par les pays producteurs de pétrole, leurs conséquences sont sans commune mesure avec celles qui résultent du comportement des compagnies, bien avant la guerre d'octobre, comme en témoignent les poursuites engagées (bien tardivement) contre les responsables des compagnies, ces dernières semaines dans notre pays.

Cette « crise organisée » dont nous dénonçons l'exploitation à des fins politiques évidentes, dans notre numéro de janvier, avait, en définitive, comme but inavoué alors, d'assurer au « Cartel » de substantiels bénéfices, au mépris de l'intérêt national de chacun des pays concernés.

Nous relevons, à propos de l'augmentation du pétrole brut décidée par les pays producteurs, ce qui revenait à chacun dans la vente du produit fini : les compagnies et l'Etat s'adjugeant respectivement 34,7 % et 37 % sur une tonne de pétrole.

Ce qui explique les profits records annoncés pour le cartel : Esso : + 60 %, Mobil : + 47 %, Standard Oil : + 55 %, Texaco : + 45 % pour l'année 1973.

Enfin, et cela est symptomatique, ces profits ont particulièrement été florissants, dans le deuxième semestre de cette même année. Qu'on en juge : + 285 % pour la B.P., + 275 % pour la Shell, + 80 % pour Esso, etc.

Voilà qui devrait faire réfléchir un certain nombre de Français, abusés par une campagne anti-arabe qui, nous le constatons, ne pouvait se justifier que par une falsification de la réalité.

### Le fascisme à la télévision

« Le fascisme, c'est la révolte des braves gens... » « La monstruosité des crimes nazis ? Permettez-moi de ne pas ouvrir le dossier des atrocités alliées... »

Ces phrases, c'est Maurice Bardèche qui, benoîtement, les a prononcées le lundi 4 mars, au cours de l'émission « Ouvrez les guillemets » sur la 1<sup>re</sup> chaîne T.V. Emission qui était consacrée, en partie, à quelques livres sur le fascisme, et dont le moins que l'on puisse dire, à la lumière du débat, ce soir-là c'est qu'ils n'en font pas une dénonciation claire et sans faiblesse.

Pour nos plus jeunes lecteurs, rappelons que Maurice Bardèche, adversaire haineux de la démocratie depuis toujours,

était le beau-frère de Robert Brasillach, directeur du torchon collaborationniste et antisémite « Je suis partout » fusillé à la libération.

Il est également l'auteur d'un livre interdit pour apologie des crimes de guerre : « Nuremberg ou la Terre Promise »...

La justification de cette « idéologie » qui a conduit tout droit au génocide des camps hitlériens, qui depuis six mois plonge le Chili dans un bain de sang et de terreur et qui quelques heures précédant l'émission, remis le jeune espagnol Puyg Antich entre les mains du bourreau, a révolté nombre de téléspectateurs.

Et cela deux mois après la programmation, le 8 janvier, d'un film xénophobe du réalisateur nazi du « juif Suss ». Trois semaines après, le 13 février, une séquence complaisante aux actualités, de la conférence de presse des ex-dirigeants d'« Ordre Nouveau »... C'est inquiétant, très inquiétant. D'autant plus que le M.R.A.P., quant à lui est boycotté systématiquement sur le petit écran.

### Voués au sacrifice...

En lisant la revue officielle « T.A.M. » (Terre, Air, Mer) éditée sous la responsabilité du service d'information et de relations publiques des Armées, on fait d'étranges découvertes.

C'est ainsi que, dans le numéro du 11 janvier 1974, un placard publicitaire est consacré à une collection intitulée « Les corps d'élite ». Ce qui peut s'expliquer pour une revue militaire. Mais ce qui s'explique beaucoup moins, c'est la présentation de l'un des volumes de cette collection : « Sa lecture permettra de découvrir le vrai visage de ces hommes voués au sacrifice » peut-on y lire.

Quel est ce « corps d'élite », si flatteusement présenté ? Ceux qui ont en mémoire le massacre d'Oradour-sur-Glane et les pendaisons de Tulle, vont apprécier, car ce n'est autre que celui des « waffen SS » !

Dans ce même numéro le Président de la République évoque « les qualités morales et les vertus militaires qui font la force des armées ». Il semble bien qu'une telle publicité s'accorde mal avec de tels propos.

C'est ce que souligne M. Louis Odru, député de Seine-St-Denis dans une question adressée au Ministre des Armées.

### Histoire de zoo

« Sud-Courrier » est une publication paraissant à Fréjus, cette ville dont le maire s'est distingué récemment par ses appels à la défense de la « race blanche », contre l'envahissement des travailleurs immigrés.

Et cette publication offre à ses lecteurs la prose d'un certain Claude Berger, qui proclame : « Je suis raciste, mais... » (octobre 1973). Brillant raisonnement de raciste fier de l'être : « Chez les animaux, qui sont eux tout près de la nature — et qui la respectent (sic) — la ségrégation est un fait qui ne se discute pas » ; et puisque « les lions vivent avec les lions, les gazelles avec les gazelles », ce monsieur qui se prend pour un aigle conclut que les hommes, comme les pensionnaires du zoo, doivent vivre en groupes cloisonnés.

Cet humaniste, en conséquence, veut bien serrer la main à un Algérien, discuter avec un Africain, mais que chacun reste à sa place : ainsi, pas de conflit ; et ce sont les antiracistes qui provoquent le racisme, puisqu'ils s'opposent à la ségrégation raciale.

La place nous manque pour évoquer l'ensemble des hautes pensées — toutes du même acabit — dont Berger gratifie les Fréjussiens.

Signalons toutefois que plus récemment (décembre), « Sud-Courrier » contenait un autre article de même style, quoique anonyme, mettant en garde les Français opposés aux Arabes,

contre le danger de se « laisser entraîner par le sillage juif ». Autrement dit : on peut laisser très bien s'opposer simultanément aux Arabes qui « envahissent » notre pays, et aux Juifs « confortablement installés dans leurs attitudes bourgeoises »... « Il ne faut d'ailleurs pas oublier qu'entre Juifs et Arabes, il y a une affinité de sang. »

Un racisme ne va jamais seul : nous le savions déjà, et « Sud-Courrier » nous le confirme.

### Un infâme délire

Plusieurs correspondants nous ont communiqué un dépliant intitulé « Israël envahi ! » diffusé dans plusieurs quartiers de Paris, dans les boîtes à lettres, à des bouches de métro et à la porte du lycée Jacques-Decour. Edité par un organisme qui se nomme « Les Enfants de Dieu », ce document « prophétique », fondé sur l'obscurantisme le plus inepte, ne mériterait aucune attention s'il ne contenait, tout au long de ses huit pages, maints passages destinés à exciter au racisme et à la guerre.

En se réclamant de la Bible, sur un ton apocalyptique, les auteurs répètent sans fin que le conflit du Proche-Orient « ne peut se résoudre que par la guerre, et une grande guerre, et il faut que ça arrive vite, parce que, sinon, le monde fera faillite sans pétrole ». Ainsi, à travers le fatras politico-religieux, se dégagent les idées et les slogans les plus nocifs, d'où il ressort que ce sont à la fois les Arabes, en contrôlant leurs ressources pétrolières, et « les Juifs », qui conduiront à une guerre mondiale, le conflit israélo-arabe ne devant pas trouver de solution politique. Sous prétexte de défendre le peuple palestinien, des appels sont lancés à lutter en Europe contre « l'influence américano-juive » et l'annonce est faite que Dieu détruira Israël, repaire des « enfants du Diable » : « Des rois du Nord, des rois de l'Est, des rois du Sud, et même des rois de l'Ouest viendront et te détruiront ! Ils festoieront dans le sang de tes abominables enfants qui t'ont maudit, t'enlèveront et te supprimeront comme ennemis de Dieu, et te jetteront dans la poussière, te brûleront dans le feu, et te pilleront comme tu as pillé... » Hitler n'a pas dit mieux.

Les diffuseurs de ces appels délirants (disponibles également en anglais, allemand, hollandais, espagnol et italien) donnent des adresses (boîtes postales) dans une vingtaine de villes, en Europe, en Amérique, en Australie et au Japon. Qui paie ?

### L'ambassadeur du crime

Au Chili, 500.000 travailleurs ont été privés de leur gain depuis le 11 septembre 1973, pour des motifs politiques. Des dizaines de milliers de Chiliens, travailleurs manuels et intellectuels, ont été assassinés. Chaque jour, les lois sont violées. Le délit d'opinion est passible du peloton d'exécution. Partis et syndicats ont été interdits. Après que le président de la République, régulièrement élu, eût été assassiné, des cours martiales s'approprièrent à juger les dirigeants de l'Unité Populaire emprisonnés, ainsi que les officiers et sous-officiers restés fidèles à la Constitution.

Aussi comprend-on que l'allocution particulièrement chaleureuse, prononcée par M. Pompidou, lors de la remise des lettres de créance du représentant de la Junte chilienne, le 20 février, à l'Élysée, ait profondément choqué un grand nombre de Français, et pas seulement ceux dont les sympathies allaient à l'Unité Populaire du Dr Allende.

Dans cette allocution, le président de la République, après avoir salué les talents de « juriste » (!) du nouvel ambassadeur, ainsi que ses responsabilités en matière de presse (M. de Villaréal s'est en effet distingué, à la tête du quotidien fasciste « El Mercurio », par sa campagne d'incitation à la délation

## AU PODIUM

### Un homme courageux

Le 22 février, au matin, vers 8 heures Mme Bostjanère quitte son domicile à Gennevilliers, à bord de sa R8, pour conduire ses enfants à l'école maternelle. Soudain sa voiture dérape, et après plusieurs tonnes vient s'écraser contre un poteau télégraphique, prenant feu immédiatement.

Mme Bostjanère réussit à se dégager du véhicule en flammes mais ses enfants, Patricia 6 ans et Stéphane 5 ans, se trouvent coincés sous la carrosserie torquée. Un passant se précipite alors et, n'écoutant que son courage, tente en vain de les extraire du brasier. Gravement brûlé, ce courageux passant sera admis à l'Hôpital Foch. Agé de 39 ans, père de cinq enfants, cet homme se nomme Ahmed Bourouda. Il est employé à la mairie de Gennevilliers.

## AU PILORI

### Les témoins du drame

Le 22 février, au matin, vers 8 heures, devant l'École Maternelle Anatole-France à Gennevilliers, une cinquantaine de personnes, pour la plupart des parents d'élèves, regardent brûler une R8, dans laquelle se trouvent coincés deux jeunes enfants, qu'un homme tente en vain, et au péril de sa propre vie, de sauver. Pas un des spectateurs ne fait un geste pour l'aider. Révolté cet homme, gravement brûlé, les traite de « salauds ». « Sale bougnoule », lui répond-on...

Comme le fait remarquer un de nos confrères, qui a vu le témoignage de M. Bourouda, quelques jours plus tard, à la télévision : « ceux qui ne sont pas racistes ont eu honte. Et les autres ?... »

systématique au lendemain du putsch). M. Pompidou a assuré l'ambassadeur de tout son appui dans la poursuite « d'une coopération mutuellement bénéfique ».

C'est sans doute pour cela que la France, membre du « Club de Paris » qui réunit, sous la direction du gouvernement de Washington, les pays créanciers du Chili, a voté, en faveur du général Pinochet, les délais et arrangements jusque là refusés au Dr Allende.

Enfin, M. Pompidou, en réponse aux propos du représentant des assassins de la liberté, évoquant les liens culturels unissant nos deux pays, a dit que cet héritage importait beaucoup...

Les conditions de la mort de Pablo Neruda, l'assassinat odieux, sur les gradins du stade de Santiago, du poète et chanteur Victor Jara, fusillé dans le dos après avoir eu les doigts tranchés à coup de hache, illustrent la façon dont les maîtres actuels du Chili conçoivent la culture.



## Rêve à contre-courant

DANS une production de fin d'année où les maisons de disques jouent la carte du Petit Papa Noël, le **Chant du Monde**, qui a décidément la main heureuse, diffusait un microsillon d'un nouveau venu dans la chanson : Claude Reva. A l'écoute de ce disque, à la lecture de ces textes pleins de sincérité et d'un certain courage (car il est plus facile de hurler quelques phrases vengeresses sur fond d'électronique que de les proposer à lire au public...), j'ai eu envie de connaître ce chanteur.

Et j'ai rencontré un garçon de trente ans, plein de feu, d'idées, qui à travers une formation à l'école hôtelière et des débuts parisiens à la Villa d'Este a acquis un regard critique et pourtant non dénué de tendresse sur notre « société de consommation ». Détailler ses chansons en quelques lignes serait les desservir, cependant je dois accorder une palme particulière à « Moi aussi » :

« Une ville après l'autre et toujours la méfiance, « Interdit aux nomades », c'est écrit là en gros »...

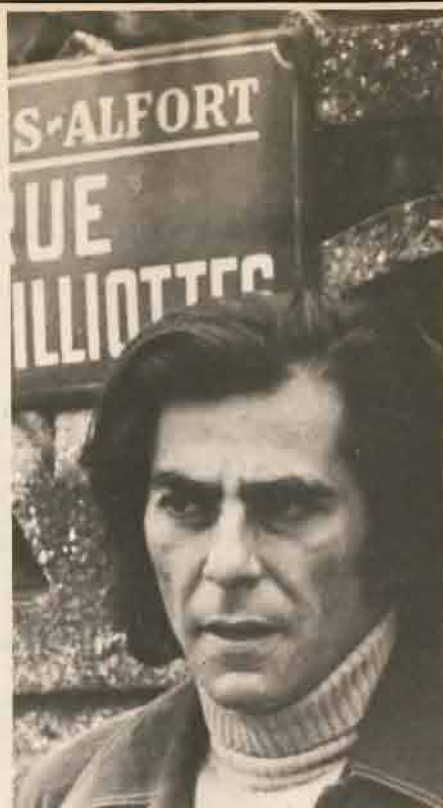
En s'apparentant à tous les persécutés, Claude Reva fait le point du racisme d'aujourd'hui. C'est un constat terrible, une mise au point qui se répercutera longtemps, bien après qu'il aura quitté la scène de ces maisons de jeunes qu'il visite sans relâche, comme les ménestrels de jadis, avec vaillance, avec obstination.

Il y a aussi, bien sûr, les deux poèmes de Nazim Hikmet : « A propos de toi encore » et « Voilà »... « Etre captif, là n'est pas la question, il s'agit de ne pas se rendre... » Ce poète turc savait le prix de la liberté, lui qui passa la moitié de sa vie en prison, l'autre en exil...

Des projets ?

Claude Reva en a à revendre.

En février 1974, il participait à un montage sur le racisme à Bobigny, puis à une tournée, avec la chanteuse tchécoslovaque Hanna Hegerova, qui prendra le départ au Théâtre des Amandiers de Nanterre, avant de « tourner » : Le Havre, Amiens... partout où il y aura un public, un écho, une conscience...



J'espère vous avoir donné l'envie d'écouter les chansons « à contre-courant » de Claude Reva (C.R. 06, distribution Chant du monde)...

Mais si cela vous paraît trop ardu, trop sérieux... Il vous reste toujours Mireille Mathieu !

Bernard SANNIER-SALABERT.

## La Passion selon Vandré

VOILA un témoignage du Brésil actuel qui devrait faire son chemin au-delà des frontières et qui, par les qualités purement musicales et poétiques de l'œuvre, attirera et retiendra tous ceux, mélomanes ou pacifistes, qu'un peu de curiosité mènera vers le très beau 45 tours : *La passion brésilienne*, de



Geraldo Vandré (Chant du Monde 1094), puisque les programmeurs semblent, eux, l'ignorer.

Mais aussi, c'est qu'il met mal à l'aise dès la pochette, ce modeste « standard », avec son Christ géant, souffrant, et cette légende : « Jésus, crucifié aujourd'hui au Brésil, le serait ainsi : le corps griffé d'électrodes, les mains enserrées dans un étai, un tuyau d'eau dans la bouche... »

Et Geraldo Vandré, accusé de subversion, aujourd'hui exilé, sait de quoi il parle...

Il a choisi pour en témoigner l'histoire du pêcheur Luis, du Paraíba, abattu par les soldats, parce qu'il voulait « que change la vie de tous les pauvres gens... » et qui pense que : « C'est bien triste de venir te dire que la mort de Jésus-Christ a dû continuer dans la mort de tes autres fils... »

Vous pouvez ignorer totalement la langue brésilienne, vous ne pourrez jamais oublier le cri de détresse et d'espoir, tout à la fois, que renferme « benvirá », ni les sonorités déchirantes d'un simple harmonica — celui de Kico de Carino — prolongeant, mêlant, sa plainte vibrante à la

voix déchirée de Geraldo Vandré.

C'est là un disque courageux et terrible.

Il y a des douleurs qu'on ne raconte point, mais dont le cri rassemble les gens de cœur, les pacifistes, tous ceux qui rêvent de liberté dans la dignité, tous ceux qui, comme Geraldo Vandré, voudraient qu'on leur accorde :

« ... La justice et la richesse  
Que nous méritons,  
Ne nous laisse pas souffrir  
De faim à la table. »

Un disque qui aide à lutter.

B. S.-S.



LE CHANT DU MONDE

ATAHUALPA  
YUPANQUI

EL PAYADOR PERSEGUIDO

LDX 74 506

\*\*

LE CRI  
DU CHILI

par le Groupe Aparcoa

12 Chants du Peuple  
latino-américainLa Miseria - Que se vayan del canal  
Cachimbo...

LDX 74 521

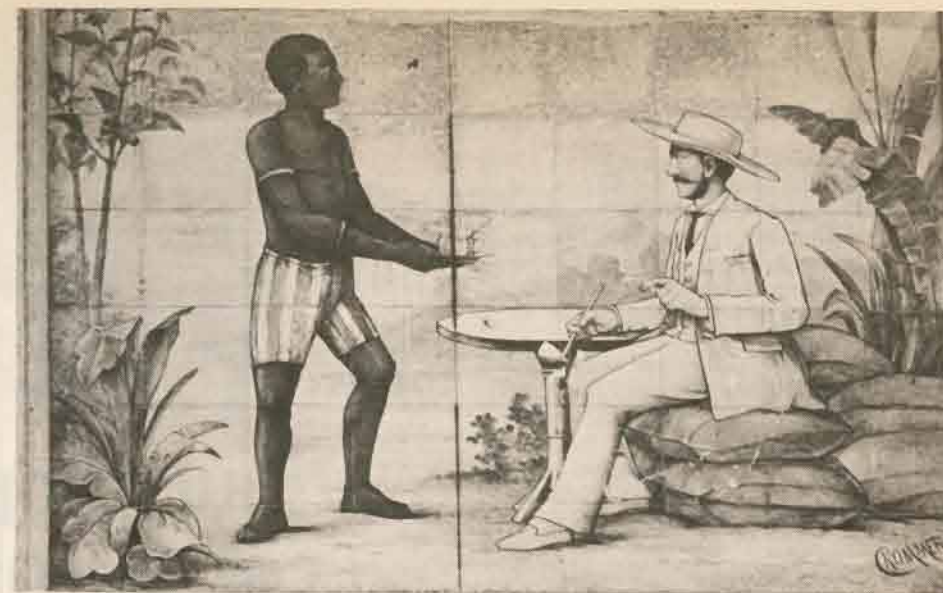
\*\*

CHANTS  
DU PEUPLE  
ROM

par LALIA DIMITRIEVITCH

Romani rati - Diamantsi - Ierali  
Taborna split...

LDX 74 527



livres

Le Nègre  
mythique...

LA France des Droits de l'Homme et du Citoyen se croit libérée des préjugés de race. Les Français peuvent être fiers d'avoir les premiers aboli l'esclavage. Pourtant, ils ont hérité d'un lourd passé colonial, d'une culture criblée « d'archétypes » et ont acquis de ce fait des sentiments et des réactions parfaitement irrationnels.

Pour comprendre ces mécanismes, auxquels il est si difficile de se soustraire, pour en déterminer les effets dans notre société, faire reculer le racisme et extirper ses racines profondes, il est indispensable de chercher pourquoi et comment ces mécanismes se sont formés.

C'est dans ce but que Léon-François Hoffmann a réalisé une passionnante étude à la fois littéraire et sociologique (1). Il dirige un regard sans complaisance dans notre passé, et au fond de nous-mêmes. « Le nègre romantique », personnage romantique s'il en est, est aussi une obsession collective.

En fouillant les écrits des auteurs de l'époque dite « romantique », qui s'étend de 1789 à 1848, en analysant chacun de ces textes, inconnus ou célèbres, J.-F. Hoffmann nous aide à comprendre le complexe historique et psychologique qui engendre le racisme. Il est frappant de constater à quel point ces pages jaunies portent des raisonnements et des arguments terriblement actuels, que l'on soit « pour » ou « contre » les Noirs. Il n'est pour s'en convaincre que ces quelques citations :

« Si leur intelligence [des Noirs] n'est pas d'une autre espèce que notre entendement, elle est fort inférieure. » (Voltaire : « Essais sur les mœurs ». 1756.)

« Je me suis donc chargé de faire aimer les Noirs [...] Cet homme a des vertus et il est aimable ; si ces vertus ne sont autres que celles de sa nation, on doit la respecter. » (J. Lavallée : « Le Nègre comme il y a peu de Blancs ». 1789.)

« Son visage noir, comme les murs d'un cachot, noir comme l'âme d'un damné, [...] ce sourire-là était une création de l'enfer. [...] Cet homme faisait peur à voir ainsi. [...] [Il] ne paraissait vibrer que d'une seule passion, la haine. » (Ch. Castellan : « La Bande nègre » in Le Camée. 1842.)

Description des bas-reliefs anciens, représentant des coryphées classiques :

« On pourrait les comparer à des êtres supérieurs déçus, mais non à des singes lestes, souples, grimaciers et lascifs comme on est amené à le faire en voyant les danses des Nègres. (Dr Ch. Cavenne : « Un bamboula au Fort-Royal ». 1834.)

Balzac, emboitant le pas aux racistes qui prétendent que les défauts des Nègres sont contagieux, explique dans « Le contrat de mariage » : « [La Créole] a quelque chose de la perfidie des nègres qui l'ont entourée dès le berceau. »

A propos de l'esclavage dans les Antilles : « Ma plume se lasse d'écrire ces horreurs, mes yeux sont fatigués de les

→



voir et mes oreilles de les entendre... » ; mais plus loin le même auteur : « J'ai remarqué sur des Noirs blessés que leur sang se caillait très-promptement. J'attribuerais volontiers à cette cause, la supériorité des Blancs sur les Noirs. » Bernardin de Saint-Pierre : « Voyage à l'Île de France ». 1818.)

Et certains de justifier cet esclavage : « Plus guerriers en Afrique, que nous ne le sommes en Europe [...]. Un commerce étranger et très étonnant, les arrache à des fers ensanglantés, pour les transporter ailleurs, toujours esclaves, mais plus laborieux et plus utiles. » (S.-J. Ducœurjoly : « Manuel des habitants de Saint-Domingue ». 1802.)

« Osons donc être vrais et disons que le premier acte de la traite des Nègres fut un bienfait. [...] En sauvant les uns, elle a enrichi les autres, et tout le monde, par ce système de la vraie sagesse, y a trouvé son avantage. » (N.-B. Baudry-Deslozières : « Les égarements du négrophilisme ». 1802.)

... Cependant, d'autres mettent leur art au service de l'humanisme, de la lutte contre l'esclavage, contre les préjugés et de la réhabilitation des Noirs. Nous ne citerons que Lamartine, qui fait de son personnage, Toussaint-Louverture (1850), un révolutionnaire solidaire des siens et même de l'humanité progressiste. Toussaint répondant à Bonaparte :

« Non je n'affranchis pas Haïti de  
[ses chaînes  
Pour aggraver le poids d'autres races  
[humaines ;  
Tout affront par un Noir en mon nom  
[supporté  
Me ferait détester ma propre liberté.  
Qui la livre, mon fils, pour soi n'en  
[est plus digne.  
Tu vois donc quel esprit le chef des  
[Blancs la signe,  
Il la tend en amorce aux noirs de  
[nos climats,  
Pour l'enchaîner ailleurs à l'arbre  
[de ses mâts... »

J.-F. Hoffmann affirme qu'il ne faut pas chercher une explication au racisme actuel, uniquement à travers l'économie et l'histoire, que ce phénomène est peut-être inscrit au plus profond de l'inconscient. En se connaissant soi-même, on est plus à même d'assumer ses responsabilités et, si nécessaire, de se libérer du mal qui nous infecte.

A partir de là, on peut espérer, qu'ajouté à la mise en place de nouvelles structures économiques, politiques et sociales, une nouvelle conception des rapports de l'homme avec son prochain abolira ce fléau qu'est le racisme.

Lucky TIPHAINE.

(1) « Le nègre romantique ». Editions Payot, collection « Regard de l'Histoire ».

Michel Regnault



théâtre

## « Qui rapportera ces paroles ? »

**M**ME CHARLOTTE DELBO a bien voulu nous recevoir à la veille de la création, au Cyrano-Théâtre (1), de la pièce qu'elle a écrite en 1966, non seulement avec ses souvenirs de déportée (2), mais aussi avec sa passion du témoignage pour la liberté humaine. Mme Delbo, qui fut la secrétaire de Jovet, est une « femme de théâtre » dans l'âme, mais il s'agit ici de sa première création dramatique.

— J'ai le trac, nous a-t-elle dit, car la pièce est « dure », et trouver un directeur qui voulut bien monter trois actes avec vingt-deux personnages tous féminins et un coûteux tapis de scène dont les éclairages font d'abord une étendue de neige, puis une étendue de poussière, ce n'était pas facile ! Le camp est évoqué d'une manière très sobre : une baraque, avec la place d'appel. Pas de costumes rayés : des blouses grises, aucun maquillage. C'est Auschwitz, mais c'est aussi n'importe quel lieu de souffrance et de lutte, de torture et de solidarité. Toutes celles de mon groupe qui sont revenues ont été sauvées par les autres. C'est cela que j'ai voulu montrer, avec une écriture aussi simple et aussi poétique que possible.

● Cette volonté de dépouillement, dont je comprends bien l'intention, ne vous a-t-elle pas gênée sur le plan de l'action théâtrale ?

— Le point de départ, c'est la tentation de suicide, qui s'empare d'une des détenues huit jours après l'arrivée au camp. Tentation bien normale ! Toute la pièce consiste dans les efforts de quelques-unes pour persuader les autres qu'on n'a pas le droit

de capituler, que toutes doivent se sentir solidaires, pour qu'une au moins d'entre elles revienne et témoigne. Qui rapportera ces paroles, si nul ne doit revenir ? On peut tenir par fierté, par solidarité, par humanité, peu importe : c'est l'Homme dressé contre l'histoire. Car ces vingt-deux femmes pourraient être vingt-deux hommes, le problème serait le même, le combat aussi.

● Tous vos personnages sont des déportées ?

— Tous. On ne voit ni S.S., ni kapos, aucun instrument répressif n'est visible ; on entend seulement les cris. C'est une tragédie, mais c'est aussi le triomphe de la grandeur humaine, car deux des femmes reviendront, pour témoigner.

● Etes-vous contente de vos interprètes ?

— Elles sont toutes merveilleuses. Et je dois beaucoup au metteur en scène, François Darbon, aux éclairages d'André Collet, à la musique d'Alain Kremiski, à la scénographie et aux costumes d'André Acquart. La première est fixée au 14 mars...

— « Droit et Liberté » y sera, chère Madame, tous nos vœux vous accompagnent. Vous savez que le M.R.A.P. porte toujours un vif intérêt aux œuvres qui sont engagées dans notre lutte, et nous sommes sûrs que c'est le cas de la vôtre.

Jacqueline MARCHAND.

(1) 76, rue de la Roquette, à Paris.

(2) Souvenirs qui lui avaient inspiré déjà une trilogie romanesque : Aucun de nous ne revient - Une connaissance inutile - Mesure de nos jours, et une étude socio-historique : Le convoi du 24 janvier (Ed. de Minuit).

vie du M.R.A.P.

21 mars

**L**A Journée Internationale contre la discrimination raciale, fixée par les Nations-Unies au 21 mars de chaque année, sera-t-elle marquée en France par une initiative officielle, selon les recommandations votées à l'O.N.U. ? En une période où le racisme s'accroît dangereusement, ce pourrait être l'occasion d'attirer l'attention de l'opinion publique sur ce grave problème, par des déclarations précises, par des émissions radio-télévisées ; de prendre ou d'annoncer des mesures concrètes pour renforcer la lutte antiraciste et améliorer la condition des immigrés.

Le M.R.A.P. a fait des démarches dans ce sens auprès des autorités compétentes. A l'heure où nous mettons sous presse elles n'ont reçu aucune réponse. Faut-il donc supposer que notre Mouvement sera à peu près seul, une fois de plus, à célébrer cette journée, où les peuples du monde sont conviés à agir contre l'apartheid et toutes les formes de racisme, dans un même élan de combativité et de fraternité ?

Pour le 21 mars, le M.R.A.P. a adressé aux députés et sénateurs un appel faisant le point des données actuelles du racisme en France, et leur demandant d'agir contre ce fléau. Il prépare l'envoi prochain (pour la rentrée parlementaire) d'une nouvelle proposition de loi visant à protéger les immigrés contre les expulsions arbitraires.

Ce même jour, le M.R.A.P. a organisé, à l'Hôtel Moderne, à Paris, une soirée sur le thème « Livre et racisme », à l'occasion de la sortie du 5<sup>e</sup> volume des Editions « Droit et Liberté ».

Les comités locaux du M.R.A.P. prendront des initiatives diverses : débats et tables rondes, distributions de tracts, diffusion de « Droit et Liberté », collecte de signatures sur des pétitions qui seront portées aux mairies et aux préfectures.

Enfin, comme chaque année, avec le concours du M.R.A.P., de nombreuses Maisons de Jeunes, des Centres Culturels, des Foyers socio-éducatifs organisent débats, projections, expositions, spectacles, prolongeant ainsi pendant plusieurs semaines la journée du 21 mars, qui ne doit pas être un carcan, mais un repère.

Nous n'avons certes pas le culte des anniversaires. Mais il est bon, il est important qu'une fois par an, tous les antiracistes du monde militent ensemble et par là même, prennent pleinement conscience du caractère universel de leur combat.

A.L.

## Des conseils municipaux prennent position

● Celui de Saint-Nazaire, réuni en séance publique le 24 novembre, a entendu un exposé du maire, M. Caux, présentant un vœu avec l'objectif « d'éclairer l'opinion publique et de faire échec aux calomnies et aux prises de position malveillantes visant les travailleurs immigrés, et de mobiliser dans un esprit de large union Français et immigrés en vue d'obtenir des mesures efficaces contre les menées racistes et la défense du droit des étrangers ».

Ce vœu, après avoir souligné « l'aggravation alarmante des menées racistes en France » et exprimé le soutien du Conseil « à l'action du M.R.A.P. », demande avec lui la réalisation des mesures suivantes : recherche active et châtiement exemplaire des auteurs d'agressions racistes ; application sévère de la loi contre le racisme ; information objective de l'opinion publique à la radio et la télévision, avec le concours du M.R.A.P., afin de réfuter les campagnes malveillantes qui se développent contre les immigrés, cessation des expulsions d'étrangers pour la seule raison qu'ils luttent en faveur des droits et de la dignité des travailleurs immigrés, et adoption de la loi élaborée par le M.R.A.P. contre les expulsions arbitraires ; abrogation de la « circulaire Fontanet » ; mise en œuvre d'une politique cohérente et humaine de l'immigration, assurant un statut démocratique et des conditions de vie décente aux travailleurs immigrés.

● Quelques semaines plus tôt, le conseil municipal de Villejuif (94) avait adopté une motion attirant l'attention de la population « sur le sort trop souvent réservé aux travailleurs immigrés : conditions de travail particulièrement pénibles et dangereuses, conditions de logement inhumaines », et soulignant « que le racisme peut toujours se ranimer, aidé par des mouvements fascistes comme « Ordre Nouveau », par une certaine presse comme « Minute », par la carence gouvernementale ».

La motion demande au gouvernement « 1° de faire tout ce qui est en son pouvoir pour que cessent immédiatement les menées racistes : la loi lui en donne les moyens (notamment celle de 1972) ; 2° de promouvoir une véritable politique de l'immigration, faisant entrer en ligne de compte plus les hommes que la rentabilité économique. »

En conclusion, les élus de Villejuif « appellent la population à l'union la plus large, pour que les travailleurs immigrés soient réellement partie intégrante de la classe ouvrière française ».

● Le conseil municipal de Vitry-sur-Seine (94) nous communique deux vœux adoptés ces derniers mois.

Le premier, sur l'immigration, critique vivement la « circulaire Fontanet », « arme utilisée par l'Etat et le patronat pour réprimer toute expression syndicale et politique des travailleurs immigrés », et aggravant encore « l'insécurité dont ils sont victimes ».

Après avoir demandé l'abrogation urgente de cette circulaire, le conseil demande l'adoption d'une loi « permettant au travailleur immigré d'assurer sa défense en cas de refus d'un titre de séjour, et interdisant tout arbitraire dans les procédures d'expulsion ». « Il est également nécessaire, dit-il encore, que le patronat et l'Etat assument enfin les conséquences de leur politique d'immigration, en assurant le financement des logements et des mesures sociales auxquels les travailleurs immigrés doivent avoir droit. »

En conclusion, il assure « les travailleurs immigrés en lutte contre les discriminations, de son entière solidarité ».

Le second vœu, dénonçant les campagnes de haine et de violences racistes, demande : « que soit abrogée la circulaire Fontanet ; que le pouvoir applique effectivement la loi antiraciste du 1<sup>er</sup> juillet 1972 ; que soit enfin adopté et mis en application un statut démocratique et social de l'immigration, fondé sur l'égalité effective des droits des travailleurs et des enfants immigrés et français ».

● Enfin, nous avons reçu de M. H. Dubedout, député-maire de Grenoble, une lettre où il nous dit « tout l'intérêt » que la municipalité et lui-même portent à l'action du M.R.A.P. « contre le racisme et en faveur des travailleurs immigrés ». « Sur le plan grenoblois, poursuit-il, nous avons porté la plus grande attention à ces problèmes et avons engagé plusieurs actions dans ce secteur. La défense des travailleurs immigrés reste l'une des préoccupations essentielles de notre politique municipale. »



### Annecy : contre les discriminations dans les cafés et autres lieux publics

Notre Comité d'Annecy, saisi de plusieurs cas de discriminations pratiquées à l'égard des travailleurs immigrés dans certains cafés de la ville, a pris une intéressante initiative : l'envoi d'une lettre à tous les tenanciers de cafés, bars, restaurants et autres lieux publics.

« Mieux que personne, commence cette lettre, signée de Francis Angeloz, vous connaissez toute l'importance d'un établissement comme le vôtre comme lieu et instrument de fraternité

humaine. Vous y êtes les témoins des rencontres amicales qui se nouent autour « d'un bon verre ». Au nom du M.R.A.P., je tiens à vous féliciter d'avoir pleinement conscience de cette vocation et d'en faciliter au maximum la réalisation, en accueillant chez vous tous ceux qui se présentent, quels que soient leur race, leur nationalité, leur situation sociale ou culturelle, leur horizon philosophique ou religieux. » Elle poursuit :

« Malheureusement, nous avons les preuves que certains (peu nombreux, en vérité), ne partagent pas cet état d'esprit et cette ouverture qui font l'honneur de votre profession. Les uns refusent de servir les travailleurs maghrébins (algériens, marocains et tunisiens). D'autres leur font payer plus cher les consommations. D'autres enfin leur manquent manifestement de respect.

« Vous savez pourtant les mérites de ces travailleurs migrants, qui contribuent pour une grande part au

développement et à l'embellissement de votre ville. Votre commerce, en particulier, bénéficie largement de leur dur labeur.

« Vous avez conscience que de tels comportements rejaillissent sur votre profession tout entière. Aussi, dans un souci de solidarité professionnelle, vous aurez à cœur de faire disparaître, par les moyens que vous saurez trouver, de tels agissements, indignes d'hommes droits et raisonnables.

« Vous participerez par là-même à la poursuite d'une action nationale, régionale et internationale contre la discrimination raciale sous toutes ses formes qui est, dit le secrétaire général de l'O.N.U., une question vitale si le monde doit vivre dans la paix et la justice. » Une séance spéciale de l'O.N.U. a décidé de prendre la date du 10 décembre 1973, comme point de départ d'une « Décennie contre le racisme et la discrimination raciale. » Nous sommes tous mobilisés pour le combat pacifique. »

### Au Centre catholique universitaire de Nice

Le Centre catholique universitaire de Nice a organisé, les 2 et 3 mars, un « Week-end d'information sur le Tiers-Monde », sur le thème : « Racisme et développement ».

Une importante partie des débats,

soigneusement préparés, a porté sur la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972, et à ses applications. Le dossier remis aux participants comportait une étude parue dans « Droit et Liberté » de mars 1973, des extraits d'une interview récente d'Albert Lévy, secrétaire général du M.R.A.P., à la revue « Croissance des Jeunes Nations », ainsi que les premiers éléments de la jurisprudence.

Présentant ces problèmes, l'abbé

Bernard Veisse a déclaré : « Que pouvons-nous faire... Attentifs aux dispositions de la nouvelle loi, nous ne devons rien laisser passer en matière d'actes racistes dont nous serions les victimes ou les témoins... Mettons-nous au travail... Le temps presse ! Si la nouvelle loi est mal appliquée, nous aurons laissé passer une nouvelle chance de lutter contre cette gangrène de notre société qu'est le racisme. »

### Alpes-Maritimes : campagne d'adhésions

Une intense campagne d'adhésions est développée par le Comité départemental des Alpes-Maritimes, ce qui a permis le renforcement des Comités locaux de Nice, Cannes, Antibes, Grasse, et la création d'un Comité nouveau à Vence.

A l'occasion de la fête du « Patriote-Côte d'Azur », à Nice, le M.R.A.P. a installé un stand avec des livres, « Droit et Liberté », ainsi qu'une tombola qui a donné à la

caisse du Comité départemental le moyen de verser un don à la trésorerie nationale.

Par ailleurs, le M.R.A.P. participe activement à la Quinzaine antiraciste organisée par les M.J.C. des Alpes-Maritimes.



### Week-end à Pontoise

Le Comité du M.R.A.P. de Pontoise a organisé les 2-3 février un « week-end d'action ». Le samedi matin, un stand était établi au marché, avec livres, journaux et panneaux informant sur le racisme. Le dimanche après-midi, deux films (« Témoignages » et « Shanga ») étaient projetés à la M.J.C., et un débat se déroulait, animé par Sally N'Dongo, membre du secrétariat national du M.R.A.P. Ces initiatives ont connu un grand succès.

D'autre part, le Comité apporte son soutien à des travailleurs portugais ayant des difficultés administratives.

### Deux débats dans les Bouches-du-Rhône

Le Centre culturel communal d'Aubagne a pris l'initiative d'une série de manifestations d'information sur le racisme : une très belle exposition, reprenant les thèmes du livre de Pierre Paraf « L'homme de toutes les couleurs », un débat, qui a eu lieu le 2 février, sous la présidence du député-maire, M. Edmond Garcin.

A ce débat, animé par M. Albert Garcin, directeur du Centre cultu-

### Bordeaux : échec à « Faire Front »

Cette odieuse inscription avait été barbouillée, à Bordeaux, sur les murs de la Résidence Richelieu, rue Saint-Genès. Le Comité local du M.R.A.P. est intervenu auprès du gérant pour demander qu'elle soit effacée au plus vite, car, dit-il dans sa lettre, « cette inscription déshonore notre ville ».

Dans un communiqué publié par la presse, s'élevant contre le jugement dont l'organe d'« Ordre Nouveau » vient de bénéficier à Paris, le Comité

rel, ont pris part le rabbin d'Aubagne, un prêtre, le Père Berthocci, M. Adou, de l'Amicale des Algériens en Europe, M. Bailly, du S.N.I., M. Lafont, professeur agrégé de biologie, un représentant de la L.I.C.A., et Serge Kriwkoski, président régional et membre du Bureau national du M.R.A.P.

Serge Kriwkoski a pris part également à un débat, le 21 février, dans le cadre d'un colloque sur « Le pays provençal », organisé par les Amis de l'Instruction laïque et le foyer de jeunes et d'éducation populaire de Château-Gombert.

Il a représenté le M.R.A.P. à diverses manifestations : meeting de protestation contre la venue à Paris de l'am-



bassadeur de la junte chilienne ; soirée d'hommage à Manouchian et à ses compagnons exécutés par les nazis en 1944.

A Marseille, le Comité départemental du M.R.A.P. a été invité à participer à la Commission extra-municipale qui vient d'être constituée pour les problèmes des travailleurs immigrés.

Signalons enfin que le Comité local du M.R.A.P. est intervenu, avec d'autres organisations, auprès des autorités pour demander l'interdiction d'un meeting de « Faire Front » annoncé pour le 15 mars avec la participation de François Brigneau, rédacteur en chef de « Minute ». Le préfet a pris, l'avant-veille, la mesure demandée.

attire d'autre part l'attention sur le racisme dans la région, où les discriminations dans l'emploi et le logement sont très fréquentes.

« Faire Front », nouvelle mouture d'« Ordre nouveau », annonçait un meeting le 2 février à Bordeaux. Soulignant le caractère raciste et xénophobe des campagnes menées par ce groupement, diverses organisations (Syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.E.N., et les partis de gauche) ont élevé, avec le Comité local du M.R.A.P., une vive protestation contre cette provocation. La manifestation de « Faire Front » a été interdite.

Le Comité du M.R.A.P. de Bordeaux s'est associé le 11 février à un meeting pour le respect des accords de Paris sur le Viêt-nam.

### Moselle : dans les M.J.C.

Depuis la mi-janvier, et jusqu'à fin février, le Comité du M.R.A.P. de Moselle a organisé une série de débats autour du film « Derrière la fenêtre », de Jean Schmidt, dans les Maisons des jeunes et de la culture du département. Ont été successivement touchées les localités suivantes : Saint-Privat-la-Montagne, Pierrevilliers, Saint-Avold, Dieuze, Montois-la-Montagne, Bronvaux, Terville et Rombas. Des débats sont annoncés également à Metz, dans trois M.J.C. et un lycée.

### Quinze jours à Stains

Avec le concours du M.R.A.P., une Quinzaine sur l'immigration a été organisée à Stains (Seine-Saint-Denis), du 4 au 16 mars, par la Maison des Jeunes et de la Culture, la Bibliothèque et la Discothèque municipales.

Le programme comportait une exposition de documents et photos, avec projections de diapositives sur l'immigration en France, qui se tenait durant toute la Quinzaine à la M.J.C.

Les samedi 9 et dimanche 10 mars,

au Centre Paul-Eluard se sont succédées de 14 heures à minuit une série de manifestations culturelles : exposition, projection de films (« Mektoub », « Elise ou la vraie vie », « O Salto »), spectacle chant et poésie avec Francisco Curto, chaque projection ou spectacle étant accompagnée d'un débat.

Le 15 mars à la M.J.C., se déroulait une « Veillée de l'Amitié ».

Cette initiative fait suite à beaucoup d'autres de même nature réalisées depuis deux ou trois ans dans la région parisienne et dans plusieurs villes de France. On constate que c'est une heureuse formule — qui se « rode » peu à peu — pour intéresser l'ensemble de la population aux problèmes de l'immigration et à la lutte contre le racisme.



## Pierre Paraf chez Dassault

Le 7 mars, Pierre Paraf, président du M.R.A.P., était l'invité du comité d'entreprise des Etablissements Marcel Dassault, à Suresnes.

## Albert Lévy à Lens

Une assemblée d'information sur le racisme et l'action du M.R.A.P. a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars dans une salle de l'Hôtel de Ville de Lens (Pas-de-Calais).

Sous la présidence du pasteur Joseph Doucé, Albert Lévy a fait un exposé. A leurs côtés se trouvaient le député-maire, M. André Delelis, et un

Devant les travailleurs, il a fait un exposé sur les aspects actuels du racisme ; après quoi s'est ouvert un débat fort animé, marqué par de multiples interventions. La nécessité de mener une action systématique contre le racisme, avec le M.R.A.P., a été soulignée en conclusion.

A l'issue de la réunion, Pierre Paraf a dédié son livre « L'Homme de toutes les couleurs ».

adjoint, M. Jean-Claude Bois, conseiller général.

Après un débat prolongé, au cours duquel de nombreuses suggestions ont été faites en vue de l'action à mener, un Comité local s'est constitué. C'est le pasteur Doucé qui en assurera la présidence.

## Le colloque de Marly

Le Colloque sur l'éducation et la scolarisation des enfants de migrants organisé par le C.L.E.P.R. (1) s'est tenu les samedi 16 et dimanche 17 mars à l'Institut National d'Education Populaire de Marly-le-Roi.

Cent trente personnes : enseignants, éducateurs, représentants d'associations, ont participé aux débats en séances plénières et dans les commissions. Ouvert par un exposé de Mme Hélène Gratiot-Alphandery, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes, le Colloque s'est terminé par les conclusions de Mme Olga Wormser-Migot, de la présidence du C.L.E.P.R. et du professeur Marc-André Bloch, président d'honneur. Ce dernier a lu un message de Pierre Paraf, saluant le Colloque au nom du M.R.A.P.

Le riche bilan de ces deux journées laborieuses donnera lieu à un dossier dans un prochain numéro de « Droit et Liberté ». A la suite de cette initiative, le C.L.E.P.R. va amplifier son action avec des forces accrues, pour mener à bien les tâches définies au Colloque.

(1) Centre de liaison des éducateurs contre les préjugés raciaux.

M.R.A.P.

## AU FIL...

■ Des projections ont eu lieu avec le concours du M.R.A.P. au Lycée F. Mistral d'Avignon (« Etranges Etrangers ») ; à l'Association Interprofessionnelle de Formation et de Perfectionnement (« Négritude »), à Quétigny, près de Dijon (« Mon Village ») ; à Paris (15<sup>e</sup>) au cinéma Saint-Lambert (« Soleil O ») ; à l'Ecole Normale de Garches (« Derrière la fenêtre »).

■ Le Comité du M.R.A.P. de Compiègne a édité et diffusé un tract intitulé : « Solidarité avec les immigrés et lutte contre le racisme. »

■ Le 16 février, à Etampes, Albert Lévy, secrétaire général du M.R.A.P. et Sally N'Dongo, secrétaire national, ont participé à une réunion de travailleurs africains, qui poursuivent une grève des loyers pour l'amélioration des conditions de logement dans leur foyer.

■ Sally N'Dongo, secrétaire national du M.R.A.P. et Michel Garcia, membre du Bureau National, ont participé au débat sur « l'impérialisme en question », organisé le 2 février par « Objectif Socialiste ».

■ Le Comité du M.R.A.P. de Saint-Germain-en-Laye (78) a pris une part active à la collecte de signature sur une lettre au Premier ministre, diffusée par plusieurs organisations, demandant la dissolution des groupes fascistes (notamment « Faire Front ») qui ont agressé à plusieurs reprises les élèves et les professeurs du lycée.

■ Charles Palant, vice-président du M.R.A.P. et Lucky Thiphaine, secrétaire nationale, représentaient le Mouvement à l'assemblée d'information, organisée à Paris, le 26 février par le Regroupement de l'Emigration Antillaise, après les sanglants événements de la Martinique.

■ Le Comité parisien du M.R.A.P. a réalisé, le 28 février, une distribution massive du tract « Assez ! » place de la République et alentour. Le 21 février, il s'était associé à la manifestation des partis et organisations condamnant l'installation d'un représentant de la Junte à l'ambassade du Chili.

■ A l'initiative du S.N.E.S., des signatures sur la pétition du M.R.A.P. « Halte au racisme ! » ont été collectées parmi les professeurs du lycée Louis-le-Grand, à Paris.

## DES JOURS

## Le soutien de Francis Perrin

A la liste des personnalités qui se sont associées à la manifestation du 9 février à la Bastille, publiée dans notre dernier numéro, il convient d'ajouter le savant Francis Perrin, membre de l'Institut.

Dans sa lettre qui nous est parvenue après la mise en page, il exprime ses regrets de ne pouvoir être présent et son soutien à la lutte du M.R.A.P. contre la montée du racisme.

## NOTRE CARNET

### NOS DEUILS

Nous avons appris avec douleur le décès de l'historien Emile TERSEN, âgé de 79 ans. Bien que la maladie l'ait contraint, depuis de longues années, à cesser toute activité, nombreux sont les lecteurs de « Droit et Liberté » qui se souviendront de la collaboration dont il honora maintes fois notre revue, de sa rigueur scientifique, de son talent, de son attachement profond aux idéaux que nous défendons.

Nous présentons à sa famille nos très sincères condoléances.

### DISTINCTION

L'Académie Charles-Cros vient de décerner ses prix pour l'année 1974.

Dans la catégorie « Chanson pour enfants », notre amie Christiane Perrin obtient le premier Prix pour son disque « L'enfant au cœur du Monde » (1), poèmes d'élèves de l'Ecole Moderne Française (pédagogie Freinet) qu'elle a mis en musique et qu'elle interprète avec le talent qu'on lui connaît. Toutes nos félicitations.

(1) Disques « Mouloudji », en vente à nos bureaux.

### PETITES ANNONCES

● Jeune dessinateur C.F.B. en béton armé cherche emploi région parisienne. Libre de suite. Ecrire ou téléphoner à « Droit et Liberté » qui transmettra.

● Jeune ayant licence de mathématiques et permis de conduire, cherche emploi à plein temps ou à mi-temps. Ecrire ou téléphoner à « Droit et Liberté » qui transmettra.

● Jeune homme recherche logement deux pièces à Paris. Bernard Couffe, 17, rue Alphonse-Penard, 75020 Paris.

## Une offre exceptionnelle

Le colis « Bibliothèque antiraciste » (les 5 volumes) pour 50 F (au lieu de 61 F) + 5 F de frais d'envoi.

## Bon de commande

à adresser aux « Editions Droit et Liberté »,  
120, rue Saint-Denis, 75002 Paris  
C.C.P. 6070-98 Paris

Nbre  
exempl.

- LA SANTÉ  
DES MIGRANTS ..... 7 F.....
- LE LOGEMENT  
DES MIGRANTS ..... 6 F.....
- UNE FAMILLE COMME  
LES AUTRES ..... 19 F.....
- UN DRAME  
A BORDJ-HINDEL..... 19 F.....
- UNE ÉCOLE CHEZ  
LES TZIGANES ..... 10 F.....

Pour un montant de (1) .....  
Mode de paiement .....  
A expédier à l'adresse suivante :

Nom .....  
Prénom .....  
Rue ..... N° .....  
Ville .....  
Département .....  
Code postal.....

(1) Remise habituelle aux libraires. Joindre 2 F par volume pour frais d'expédition.



mode enfantine

# RAINETT



Bon pour un catalogue en couleurs à retourner à RAINETT B.P. 233 75063 Paris Cedex 02

Je désire recevoir gratuitement le catalogue et la liste des dépositaires Rainett.

M. \_\_\_\_\_